

30/05/2017 |

## Neuchâtel (canton)

Canton en 1814, République et Canton de N. en 1848 (depuis lors nom officiel). Seigneurie et comté dès le XII<sup>e</sup> s., principauté du XVII<sup>e</sup> s. à 1848, le pays de N. est lié depuis la fin du XIII<sup>e</sup> s. à plusieurs cantons et villes suisses par des traités de combourgeoisie, en particulier à Fribourg (1290), Berne (1308), Soleure (1369) et Lucerne (1501). Suite à l'extinction de la dynastie locale des N. en 1395, le comté de N. passe aux mains de familles originaires d'Allemagne du Sud (Fribourg et Hochberg), puis de dynastes français (Orléans-Longueville) au début du XVI<sup>e</sup> s. A la mort de Marie de Nemours en 1707, la principauté est attribuée à la maison royale de Prusse (Hohenzollern) qui la conserve jusqu'à la révolution de 1848, à l'exception d'un intermède pendant l'époque napoléonienne où elle reçoit pour prince le maréchal Louis-Alexandre Berthier (1806-1814). All. Neuenburg. La langue officielle est le français. Le chef-lieu est la ville homonyme.

Le territoire n'a plus connu de modification significative depuis la fin du XVI<sup>e</sup> s. suite à l'acquisition par les comtes de N. de la seigneurie vassale de Colombier (1564) et à la réunion au comté de la seigneurie, vassale elle aussi, de [Valangin](#) (1592). Les frontières extérieures ne connaissent que quelques modifications au XIX<sup>e</sup> s.: rattachement du village du Cerneux-Péquignot en 1814 (traité de Paris), reprise de l'ensemble du franc-allou de Lignièrès en 1815 (traité de Vienne) et cession du château de Thielle au canton de Berne en 1894 à la suite de la correction des eaux du Jura.

Le territoire cantonal (36 communes en 2017) comporte trois régions relativement distinctes: le littoral pris entre la rive nord du [lac de Neuchâtel](#) et les premiers contreforts jurassiens (comprenant [La Béroche](#)), les vallées médianes ([Val-de-Travers](#) et [Val-de-Ruz](#)), enfin les [Montagnes neuchâteloises](#) qui forment près de la frontière française un haut plateau de 1000 m d'altitude environ.

<b>Superficie (2004/05)</b>	<b>803,1 km<sup>2</sup></b>	
Forêt/surface boisée	308,8 km <sup>2</sup>	38,4%
Surface agricole	334,5 km <sup>2</sup>	41,7%
Surface bâtie	67,0 km <sup>2</sup>	8,3%
Surface improductive	92,8 km <sup>2</sup>	11,6%

### Population et économie

Année	1850	1880 <sup>a</sup>	1900	1950	1970	2000
<b>Habitants</b>	70 753	102 744	126 279	128 152	169 173	167 949
En % de la population suisse	3,0%	3,6%	3,8%	2,7%	2,7%	2,3%
<b>Langue</b>						
Français		77 525	104 551	108 408	123 573	143 191
Allemand		24 489	17 629	15 149	15 630	6 849
Italien		1 346	3 664	3 939	21 607	5 407
Romanche		15	34	97	114	95
Autres		357	401	559	8 249	12 407
<b>Religion, Confession</b>						
Protestants	64 952	91 076	107 291	100 158	97 843	63 974
Catholiques <sup>b</sup>	5 570	11 651	17 731	24 829	64 919	51 257

URL: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7397.php>

© 1998-2018 DHS: tous les droits d'auteur de cette publication sont réservés au Dictionnaire historique de la Suisse, Berne. Les textes sur support électronique sont soumis aux mêmes règles que les textes imprimés. [Droits d'utilisation et modalités de citation](#) (PDF)

Catholiques-chrétiens					768	673	559
Autres		231	1 005	1 257	2 397	5 738	52 159
<i>dont communauté juive</i>		231	689	1 020	506	417	266
<i>dont communautés islamiques</i>						219	5 056
<i>dont sans appartenance<sup>c</sup></i>						3 346	36 582
<b>Nationalité</b>							
Suisses		65 773	93 791	113 090	121 357	132 478	129 377
Etrangers		4 980	8 953	13 189	6 795	36 695	38 572
<b>Année</b>			<b>1905</b>	<b>1939</b>	<b>1965</b>	<b>1995</b>	<b>2005</b>
<b>Personnes actives</b>	Secteur primaire		12 503	13 221	4 509	3 537 <sup>d</sup>	3 269
	Secteur secondaire		33 828	25 951	47 541	29 863	29 154
	Secteur tertiaire		12 061	12 805	25 662	49 758	51 301
<b>Année</b>			<b>1965</b>	<b>1975</b>	<b>1985</b>	<b>1995</b>	<b>2005</b>
<b>Part au revenu national</b>			2,8%	2,4%	2,0%	1,8%	2,1%

<sup>a</sup> Habitants et nationalité: population résidante; langue et religion: population "présente"

<sup>b</sup> Y compris les catholiques-chrétiens en 1880 et 1900; depuis 1950 catholiques romains

<sup>c</sup> N'appartenant ni à une confession ni à un groupe religieux

<sup>d</sup> Chiffre du recensement des exploitations agricoles 1996

Sources: Stat. hist.; recensements fédéraux; OFS

## 1 - Le territoire de la préhistoire au haut Moyen Age

### 1.1 - Préhistoire et Antiquité

La diversité paysagère caractérisant le canton de N. a entraîné des conséquences particulièrement sensibles dans l'histoire de son peuplement. Entre 426,5 m - altitude minimale des berges émergées à la fin du Pléistocène - et 1400 m s'étagent des biotopes accueillants ou rébarbatifs en fonction des glaciations, de l'extension des forêts, de l'accessibilité variable des rives habitables. Le canton de N. se distingue par la présence de toutes les cultures connues en Suisse occidentale. Du Moustérien à l'époque gallo-romaine, aucune phase n'y fait défaut, hormis certaines périodes du Paléolithique totalement absentes pour des raisons climatiques.

**Auteur(e):** Michel Egloff

#### 1.1.1 - L'archéologie neuchâteloise

Marquée par les noms de Frédéric DuBois de Montperreux, Friedrich Schwab, Edouard Desor et Paul Vouga, l'archéologie neuchâteloise connut des débuts précoces. Aux tâtonnements initiaux - la villa gallo-romaine de Colombier fut fouillée dès 1840, - succéda à partir de 1855 l'exploration des palafittes à laquelle Paul Vouga apporta en 1919-1920, à Auvernier, une caution scientifique attendue. En 1857 fut mis au jour le célèbre site celtique de [La Tène](#), qui donna son nom au second âge du Fer. Le premier congrès international de préhistoire se tint à N. en 1866.

Des prospections systématiques, terrestres et subaquatiques, débutèrent en 1964 le long du tracé de l'autoroute A5. Cette étape fut caractérisée non seulement par la vaste extension des surfaces explorées, mais également par le recours à la photographie aérienne, aux sciences naturelles, à la datation

dendrochronologique particulièrement précieuse en matière de reconstitution des plans d'habitations et de villages "lacustres". La plus ancienne agglomération fouillée dans le canton, Hauterive-Champréveyres, a ainsi pu être datée de 3810 av. J.-C.

**Auteur(e):** Michel Egloff

### 1.1.2 - Paléolithique et Mésolithique

Les premiers témoignages d'un séjour humain en terre neuchâteloise furent identifiés dans la grotte de [Cotencher](#) (commune de Rochefort) dominant les gorges de l'Areuse, sur l'axe conduisant du Plateau suisse aux plaines de la Saône. A l'altitude de 660 m s'ouvre un abri sous roche orienté au sud, daté d'environ 40 000 ans avant notre ère; fouillé en 1916, il acquit une réputation européenne grâce à la richesse de sa faune: soixante-deux espèces y ont été recensées, parmi lesquelles figurent l'ours, le lion et la panthère des cavernes, le rhinocéros laineux, le renne, le cheval et seize espèces d'oiseaux. L'industrie lithique s'apparente au Moustérien du sud de la France. Un maxillaire supérieur, exhumé en 1964, est l'un des deux vestiges néandertaliens connus en Suisse. En amont de Cotencher, à 1120 m d'altitude, la grotte des Plaints (Couvet) a livré elle aussi des ossements et des outils de pierre taillée attribuables au Moustérien.

Après un long épisode glaciaire, c'est vers 13 000 avant notre ère que des cro-magnons venus chasser le cheval principalement, mais aussi le renne, la marmotte, le lièvre des neiges et le lagopède, séjournèrent sur les rives du lac de N. dont le niveau était inférieur de 3 m à celui d'aujourd'hui. Le Paléolithique supérieur était inconnu dans le canton jusqu'à la découverte, en 1983, d'un campement magdalénien à Hauterive-Champréveyres. Ici, dans la steppe à saules et bouleaux nains, des groupes de chasseurs venaient s'installer saisonnièrement, de même que sur le site de N.-Monruz, à 1 km au sud-ouest. Les fouilles liées aux travaux de l'autoroute ont permis de dresser les plans des foyers, des amas d'ossements, des zones ocrées, des ateliers de taille du silex local ou importé. Parmi les outils prédominent les burins, grattoirs, lamelles à dos et perçoirs; de nombreux nucléus ont pu être reconstitués. Essentiellement en coquillages fossiles ou en dents, les pendeloques comportent aussi trois statuettes féminines en lignite de moins de deux centimètres, premières représentations humaines connues en Suisse.

Au Magdalénien succéda l'Azilien (Epipaléolithique) daté d'environ 10 300 avant notre ère. Des troncs de pins ont été exhumés sur le site de Champréveyres, aux côtés des modestes vestiges d'un campement de chasseurs. A Monruz, c'est également un campement qui a été mis au jour, tandis que la [grotte du Bichon](#) (commune de La Chaux-de-Fonds) surplombant le Doubs a révélé des traces de présence humaine, des ossements d'ours des cavernes et des armatures de flèches en silex.

Au Col-des-Roches (commune du Locle), en 1926, on a identifié pour la première fois en Suisse la présence du Mésolithique. Microlithes de formes géométriques, poinçons en os, canines de cerf perforées "signent" une phase tardive de la culture qui précéda l'arrivée de l'économie de production. Aux Brenets, mais également à Villers-le-Lac (F), les rives du Doubs ont été fréquentées par ces mêmes chasseurs, pêcheurs, cueilleurs.

**Auteur(e):** Michel Egloff

### 1.1.3 - Néolithique

Les premiers paysans et éleveurs du canton de N. sont originaires du bassin méditerranéen, contrairement à ceux du canton de Schaffhouse qui sont parvenus en Suisse en remontant le cours du Danube. Les sites de Bevaix-Treytel-A Sugiez et Saint-Aubin-Derrière la Croix, au pied du château de Vaumarcus, ont livré des foyers datés au radiocarbone du V<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, accompagnés de céramique fine à mi-fine brun-rougeâtre munie d'anses et de mamelons, analogue à celle signalée dans l'abri du Col-des-Roches. Le terme de [Cortailod](#) ancien désigne cette première forme de Néolithique identifiable en pays neuchâtelois. Meules, molettes, grains carbonisés attestent la mouture de céréales (le blé nu, en l'occurrence), tandis que les haches en roche verte polie ont été utilisées pour le travail du bois. Une hache polie perforée fut à coup

sûr importée. Ces foyers font partie d'emplacements marqués par la présence de menhirs, monuments érigés également sur la façade atlantique de l'Europe. Les datations reculées obtenues sur les sites de Bevaix et de Saint-Aubin attestent que la région de La Béroche constitue un lieu d'émergence du mégalithisme en Suisse occidentale. A Saint-Aubin, un alignement de quatre menhirs précéda un second ensemble de cinq pierres dressées à partir de la fin du III<sup>e</sup> millénaire. A la frontière des cantons de Vaud et N., entre lac et Jura, ce site est interprété comme une zone de rencontres et de cérémonies liées à des communautés agricoles. Le dolmen de Colombier-Plant de Rives (aussi appelé "allée couverte d'Auvernier"), sépulture collective mégalithique, fut découvert en 1876.

Au Cortaillod classique (3900-3750 av. J.-C.) appartient le vaste abri sous roche de la Baume du Four (commune de Boudry), halte de chasse dans les gorges de l'Areuse. Les premiers villages identifiables remontent vers 3900 av. J.-C. Les civilisations de Cortaillod, de Horgen, de Lüscherz et d'Auvernier cordé se succèdent jusque vers 2400 où elles font place au Campaniforme, correspondant à l'âge du Cuivre ou Chalcolithique. Un millénaire et demi représente donc la durée du "Néolithique lacustre". Par cet adjectif, on désigne simplement la proximité d'un lac, nullement l'existence de plates-formes sur l'eau. Cette période fut marquée par la pérennité des ressources vivrières (chasse, pêche, élevage, agriculture, cueillette), des modes de construction (maisons rectangulaires en bois), de la circulation en pirogues, des techniques de façonnage de la pierre, du bois de cerf, de l'os, de l'argile. Le terrain idéal pour approfondir les connaissances sur cette longue époque consiste dans les rives lacustres, où l'humidité constante a permis la conservation optimale des trouvailles en matières organiques périssables: outils en bois, roues de chars, vannerie, tissus, fruits, graines. Les variations du niveau lacustre se lisent dans les couches de craie qui séparent les phases d'habitat. Les formes et décors des objets utilitaires servent d'indicateurs typologiques précieux, parfois datables à une année près grâce à la dendrochronologie.

L'observation des stratigraphies conjuguée à l'accroissement des zones fouillées offre des perspectives de plus en plus détaillées sur les modes de vie et l'environnement. Ainsi, au III<sup>e</sup> millénaire, le silex brun-blond d'excellente qualité du Grand-Pressigny (vallée de la Loire) atteste - sous forme de milliers de poignards, lames, grattoirs, pointes de flèches - d'échanges transjurassiens dont la contrepartie helvétique n'est pas connue. L'abondance des stations littorales (Vaumarcus, Saint-Aubin, Bevaix, Colombier, Auvernier, N., Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Le Landeron) contraste avec la rareté des sites campaniformes: seules quelques habitations sur une hauteur dominant l'Areuse, à Cortaillod-Sur les Rochettes, et deux sépultures, à Cortaillod-Courbes Rayes et Saint-Blaise-Chemin du Diable ont été identifiées. Les palafittes, ayant été abandonnés entre 2500 et 1900 av. J.-C., ne livrent pour ainsi dire aucun témoignage de cette époque.

**Auteur(e):** Michel Egloff

#### 1.1.4 - Age du Bronze

Totalement dépourvu de minerai de cuivre, le Jura dépend de l'importation de ce métal qui, allié à l'étain également importé, permit le développement de la métallurgie du bronze. La transition du III<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> millénaire coïncide avec l'implantation progressive, dans les Alpes puis sur le Plateau, de cette technologie nouvelle. Les premières datations dendrochronologiques, toutefois, ne sont disponibles qu'à partir de 1700 av. J.-C. (Bevaix, Auvernier). Haches, petits poignards triangulaires à rivets, torques massifs, jarres et pots en céramique du type Morges-Les Roseaux témoignent de la discrète présence de cette phase d'occupation sur les rives neuchâtelaises.

Entre 1500 et 1200 av. J.-C., par contre, l'âge du Bronze moyen est absent des stations littorales, à part quelques objets isolés. Mais dans la forêt de l'Eter, au-dessus de Cressier, un tumulus de douze mètres de diamètre au lieudit La Baraque abrite une sépulture au mobilier particulièrement riche (bague en or, hache, poignard, longue épingle). Une autre tombe sous tumulus a été retrouvée aux Favargettes (Coffrane).

"L'arrière-pays des palafittes" offre des pâtures dont la conquête est attestée par la céramique du Bronze moyen découverte à la Baume du Four et la présence d'une hache au Creux du Van. La reconquête des rivages connut son apogée entre 1050 et 850 av. J.-C., durant l'époque appelée "bel âge du Bronze" par Edouard Desor. Le canton de N. apporte une contribution essentielle à la connaissance de ces siècles sans écriture, notamment par l'observation aérienne, au travers des eaux hivernales, de villages entiers fouillés ultérieurement en plongée. Cortaillod-Est et Bevaix-Sud sont des exemples d'un proto-urbanisme ayant exigé la conception préliminaire de l'espace à bâtir. La dendrochronologie permet de mettre en lumière une gestion planifiée de la forêt, la sylviculture complétant l'agriculture. Rigueur géométrique des rangées parallèles de maisons, dimensions "standardisées" des habitations (longues de 8 à 15,5 m, larges de 5,5 à 6,5 m), omniprésence des pieux constituant les "squelettes" des constructions au plancher surélevé: telles sont les caractéristiques des agglomérations présentes dans chaque baie du lac. Par milliers, des objets complètent la reconstitution du quotidien: des moules en molasse ou en argile destinés à produire haches, épingles, faucilles, couteaux, rasoirs, anneaux et bracelets; de la céramique non tournée, parfois ornée d'étain; des manches de haches et de faucilles, en bois; des boucles d'oreilles en or, en perles de verre ou en ambre, ainsi que des objets en vannerie. La fin de cette époque demeure une énigme; une péjoration climatique entraînant l'élévation du niveau des lacs n'y semble pas étrangère.

**Auteur(e):** Michel Egloff

### 1.1.5 - Age du Fer

Un à deux siècles plus tard, à une altitude supérieure de 200 à 400 m, la forêt actuelle permet de découvrir les traces d'une nouvelle période d'habitation: celle du premier âge du Fer, ou civilisation de Hallstatt, repérée grâce à des sépultures sous tumulus à La Béroche essentiellement, mais également au-dessus de N., dans l'Entre-deux-Lacs et au Val-de-Ruz. Les tombes à inhumation ou à incinération livrent le mobilier classique de Suisse occidentale: céramique, brassard-tonnelet en tôle à décor géométrique, pendeloques, bracelets. Le tumulus des Favargettes, réutilisé à cette époque, a livré entre autres un chaudron et une tasse en bronze.

Appelé [civilisation de La Tène](#), le second âge du Fer débute au milieu du V<sup>e</sup> s. A La Tène ancienne appartiennent une tombe, au Landeron, et quelques fibules dont celle de Rochefort-Champ-du-Moulin, en bronze et corail, décorée de têtes d'oiseaux affrontés et de masques humains. A cette relative sobriété répond la richesse du site de La Tène, dont la plus grande partie des trouvailles se rattache à La Tène moyenne. Les fouilles de qualité croissante effectuées entre 1857 et 2003 ont livré près de 3000 objets, souvent en parfait état: récipients en céramique ou en bois, 166 épées et fourreaux, 269 pointes d'armes de hast, 3 boucliers complets, 382 fibules, 193 éléments de ceintures, 25 rasoirs, 50 couteaux, plus de 200 outils divers, des ornements en tôle de bronze, 2 jougs, 4 roues, 4 monnaies d'or, des lingots de fer, sans compter les ossements de chevaux et d'hommes. Lieu sacré en eau calme, La Tène fut le théâtre de sacrifices et d'offrandes, depuis la berge ou le "pont Vouga" (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), qui franchit la Thielle. L'autre pont de La Tène, baptisé "pont Desor", est daté de 660-655 av. J.-C., époque à laquelle peut être également attribué le site de hauteur fouillé à l'emplacement des carrières de Cornaux-Le Roc.

Un paysage laténien se dessine progressivement dans l'Entre-deux-Lacs avec les deux enceintes quadrangulaires de Marin-Les Bourguignonnes et Marin-Chevalereux (à un kilomètre de La Tène), l'oppidum du Mont-Vully, dominant les Trois-Lacs de ses 70 hectares, et le pont celtique effondré de Cornaux-Les Sauges et ses abondantes trouvailles (squelettes humains, armes, outils) à environ trois kilomètres en aval de La Tène.

**Auteur(e):** Michel Egloff

### 1.1.6 - Epoque romaine

Les vestiges gallo-romains dans le canton de N. n'ont pas bénéficié de la même attention que ceux de la préhistoire. Connus par des fouilles anciennes, ils ont révélé des traces d'occupation s'échelonnant entre les I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup> s. A l'exception de trouvailles monétaires (trésor de Dombresson), le matériel recueilli était peu abondant.

Le long du littoral, la répartition des sites (Fresens, Montalchez, Gorgier, Bevaix, Colombier, N.-Serrières, N.-Crêt, Saint-Blaise, Wavre, Cornaux, Cressier, Le Landeron) et des toponymes dessine une bande d'occupation dense entre la cote 550 et les rives nord des lacs de N. et de Biemme et la plaine marécageuse de la Thielle. Traversant cet ensemble, la Vy d'Etra, route gallo-romaine reliant Eburodunum (Yverdon-les-Bains) à Vindonissa (Windisch), suivait le balcon du Jura à la cote 500. Bifurquant vers le nord à Saint-Blaise, son tracé principal est supposé rejoindre le plateau de Diesse à la hauteur de la *villa* de Lignièrès. La densité des trouvailles dans l'Entre-deux-Lacs et les ponts sur la Thielle indiquent l'existence d'un embranchement en direction du Plateau et d'Avenches. Les transports lacustres, chapeautés par une corporation de bateliers, se faisaient sur des chalands à fond plat dont un exemplaire en chêne (182 apr. J.-C.) a été retrouvé au large de Bevaix. Il devait servir au transport du calcaire des carrières de Concise, Bevaix et Hauterive. La *villa* de Colombier (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> s.), l'une des plus vastes de Suisse, visiblement reliée au lac de N., fait peut-être partie d'une série d'établissements spécifiquement adaptés au trafic fluvio-lacustre.

Si les hautes vallées du Jura neuchâtelois ne semblent pas occupées, la toponymie et les vestiges de sites (Engollon, Boudevilliers, Chézard-Saint-Martin, Villiers entre autres) attestent une présence romaine importante dans les vallées intermédiaires du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers. Des traces de centuriation (Bevaix), un fossé (Noiraigue), des vestiges de chemins (Bevaix, Saint-Blaise), un tronçon d'aqueduc (Bevaix), des tombes, le mausolée de Wavre (commune de La Tène) et un sanctuaire dédié à Mars et Naria Nousantia (Cressier) complètent le paysage antique.

**Auteur(e):** Michel Egloff

## 1.2 - Haut Moyen Age

Après la fin de l'Empire romain d'Occident, la région de N. passa sous la domination franque, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, intégrant le royaume franc (534), puis le second royaume de Bourgogne (888). Avant les X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s., la documentation est exclusivement archéologique et toponymique. Quelques subdivisions carolingiennes peuvent être repérées, certaines subsistant (Val-de-Travers, Val-de-Ruz), d'autres non, comme le val de [Nugerol](#). La région n'avait pas d'unité, l'[Areuse](#) marquant la frontière entre les comtés carolingiens de Vaud et de Bârgen.

La maigre documentation de fouilles souvent anciennes et le peu de matériel découvert montrent toutefois que les régions occupées à l'époque gallo-romaine le sont encore tout au long du premier millénaire. La toponymie confirme une occupation continue de la rive nord du lac depuis l'Antiquité; les localités s'y suivent avec des noms qui se terminent par -y ou par -ier, dérivant de la terminaison latine -*acum*. De même, des localités dont le nom se compose d'un gentilice germanique auquel est ajouté le suffixe -*ens*, qui dérive de -*ingos*, sont attestées le long du littoral et du piémont du Jura. Dans les vallées jurassiennes, la terminaison -*acum* ne se retrouve que dans le Val-de-Travers, avec Fleurier et Suvagnier (Buttes), et le Val-de-Ruz, où Savagnier et Cernier présentent les mêmes origines et où plusieurs localités ont en outre développé leur nom, lors d'une phase d'extension un peu plus tardive, à partir des mots *villa* ou *curtis*. Dans le Val-de-Ruz toujours, deux villages portaient au haut Moyen Age des noms tirés du vocable de leur église, Dombresson et Dommartin (auj. Chézard-Saint-Martin); leur origine particulièrement ancienne, comme l'indique l'emploi de *domnus*, antérieur à l'habituel *sanctus*, est confirmée par la découverte en 1996-1997 de vingt-quatre sépultures renfermant des objets de parure de la fin du VII<sup>e</sup> s. sous la nef de l'église médiévale de Dombresson, entourant un édifice primitif. A l'exception de découvertes à Bevaix et au Landeron-Les Carougets, l'habitat est encore presque inconnu, mais les interventions archéologiques menées au château

de Colombier, dont les élévations s'appuient partiellement sur les murs de la *villa* gallo-romaine, montrent une certaine continuité d'occupation.

Sur la vingtaine d'églises citées sur le territoire neuchâtelois dans la liste des paroisses du diocèse de Lausanne (cartulaire de 1228), seules cinq sont assurément antérieures à l'époque préromane: l'église Saint-Jean de Serrières, fouillée en 1945 puis en 1997, a succédé à un édifice du VII<sup>e</sup> s., adossé à des murs gallo-romains et renfermant des coffres en dalles de pierre identiques à ceux de la nécropole toute proche de N.-Serrières-Les Battieux. L'église de Chézard-Saint-Martin est citée dès 998, Engollon a livré en 2004-2005 les vestiges d'une église primitive du VIII<sup>e</sup> s. et Môtiers, dans le Val-de-Travers, ceux d'un édifice de culte du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. Saint-Blaise et Cressier s'ajoutent vraisemblablement à cette liste, la dernière paraissant avoir succédé à un temple gallo-romain. Ces sites indiquent que le littoral et son piémont, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers ont été christianisés dès le VII<sup>e</sup> s. au moins. Au groupe des cloîtres jurassiens déjà existants ou fondés au VII<sup>e</sup> s. s'ajoute celui de Môtiers, bien qu'il ne soit cité par les sources pour la première fois qu'en 1093 probablement. Le village conserve aujourd'hui encore deux églises: Saint-Pierre (réservé à l'office monastique, profane depuis la Réforme), élevée à la fin du VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> s., notablement agrandie aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s., et Notre-Dame (servant au culte paroissial), érigée à l'époque carolingienne, agrandie et transformée au cours du XI<sup>e</sup> s. Une chapelle faisait la liaison entre les deux édifices.

On ne sait à peu près rien de l'extension de la vingtaine de nécropoles repérées sur le littoral et l'Entre-deux-Lacs. Le rare matériel en provenant reflète les traditions vestimentaires de la population gallo-romane, majoritaire; il remonte presque exclusivement au VII<sup>e</sup> s. et les trouvailles du VI<sup>e</sup> s. manquent, exceptés quelques objets à Cortailod, Gorgier ou Saint-Aubin. Par rapport aux territoires voisins à l'est, où le VI<sup>e</sup> s. livre bon nombre de découvertes, la région neuchâteloise n'a connu que plus tard la coutume d'enterrer les morts avec des objets, malgré une certaine aisance manifestée par la qualité des objets de parure et la bonne condition physique attestée par l'anthropologie pour Dombresson.

Deux exemplaires caractéristiques des plaques de ceinture en fer damasquinées ou plaquées d'argent et de laiton que l'on rencontrait couramment en Bourgogne au VII<sup>e</sup> s. proviennent de tombes de Corcelles-Cormondrèche, alors que, dans la nécropole de Bel-Air près d'Areuse (commune de Boudry), neuf inhumations fouillées en 1903 renfermaient un mobilier abondant: boucles d'oreilles en bronze, agrafe à double crochet munie d'une chaîne, fibule discoïdale, garniture de ceinture à plaques symétriques. Deux autres cimetières ont livré un matériel d'une qualité exceptionnelle: La Rondenire près de Cortailod, avec, en particulier, une plaque-boucle forgée d'un seul tenant et un fragment de tôle de bronze orné de deux griffons accroupis, ainsi que Le Landeron, avec une fibule discoïdale en or ornée de pierres enchâssées dans un décor de filigrane, des boucles d'oreilles et une plaque, aujourd'hui disparues.

Aux Battieux à N.-Serrières, quelque 150 tombes furent détruites au XIX<sup>e</sup> s., mais trente-huit sépultures purent être fouillées en 1982. Leurs plaques trapézoïdales recouvertes d'argent, large garniture de ceinture damasquinée, sax et couteau correspondent à la coutume régionale du VII<sup>e</sup> s. A Bevaix, sur le domaine du prieuré Saint-Pierre fondé en 998, un cimetière en rangées du VII<sup>e</sup> s. fut détruit vers 1840 au lieudit Le Châtelard. A 200 m de là, une fouille de sauvetage en 1996 livra, à côté d'une nécropole gallo-romaine, des trous de poteau, des fosses et des fossés liés à un habitat. Le matériel mis au jour et les dates C 14 attestent une occupation continue des lieux entre le V<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> s. Au X<sup>e</sup> s., les rois de Bourgogne ont de nombreux domaines tout autour du lac, dont Auvernier et Saint-Blaise, et sont sans doute maîtres du domaine de Colombier et du *castrum* de N. Ce dernier n'est manifestement pas de beaucoup antérieur à son apparition dans les sources en 1011; les rois de Bourgogne y construisent des fortifications et une *aula*, à l'origine du château qui va remplacer Colombier comme centre de pouvoir, déplacement propre à l'époque d'un site de

plaine à une colline facile à fortifier. La ville de N. ne se développera que plus tard, donnant son nom au lac à partir du XIII<sup>e</sup> s.

**Auteur(e):** Jacques Bujard, Jean-Daniel Morerod

## 2 - Pouvoir, politique et institutions du Moyen Age à 1848

### 2.1 - Formation et organisation du territoire

Vers l'an mille, quand apparaissent les premiers documents écrits, deux grands patrimoines semblent constitués dans la région: l'un consistant en biens royaux à N. (*novum castellum*) même, à Saint-Blaise et à Auvonnier, passés en 1011 dans la dotation d'Irmengarde, fiancée du roi de Bourgogne Rodolphe III; l'autre est celui des Sigiboldides, famille de grands serviteurs des rois de Bourgogne, sis notamment à Bevaix, Brot, Corcelles, Chévard et Coffrane. On peut penser que les Sigiboldides ont reçu du roi de Bourgogne le domaine de Colombier, encore en ses mains en 937, puisque les seigneurs de Colombier seront leurs héritiers. Dès 1033, la région neuchâteloise passe à l'Empire avec tout le royaume de Bourgogne. La famille de N., dont les origines et le patrimoine initial sont obscurs, s'est plutôt installée dans les biens royaux que dans ceux des Sigiboldides, puisqu'elle sera surtout puissante entre N. et le lac de Biemme, tandis que la rive à l'ouest de N. lui échappera longtemps. Quoi qu'il en soit, la tradition familiale des N., vers 1200, voulait qu'ils fussent les descendants des comtes de Fenis, famille attestée vers 1100, mais comté dont la réalité est douteuse. A cette famille appartenaient Bourcard (†1107), évêque de Bâle, et son frère Conon, évêque de Lausanne († vers 1103). Des droits de leurs évêchés ont pu passer aux Fenis, qui auraient également reçu des donations impériales, notamment d'Henri IV, dans le Val-de-Travers. Les premiers renseignements sûrs datent des années 1140, lorsque deux frères, Manegold et Rodolphe I<sup>er</sup> († vers 1149), gouvernent N. ensemble; l'indivision est signe que leurs parents, au moins, en étaient déjà maîtres. Rodolphe était également, par son mariage avec une Glâne, maître d'Arconciel. Leur fils Ulrich II (†1191/1192) hérite de tout le patrimoine connu. Durant son règne, il étend son influence dans les vallées jurassiennes, notamment en s'imposant comme avoué du prieuré de Môtiers, et dans la région des Trois-Lacs, en particulier à Cerlier. Il conserve Arconciel et d'autres biens des Glâne, par exemple près d'Yverdon.

Les héritiers d'Ulrich II, Rodolphe II et Ulrich III maintiennent l'unité de la seigneurie et accentuent le rôle de N. comme capitale. Le développement du comté de N. s'est fait en bouleversant les anciennes structures régionales. Le patrimoine des N. ne dessine en effet pas le territoire neuchâtelois actuel, qui prend forme avec la fin de l'indivision vers 1218 et son partage entre Ulrich III et son neveu Berthold; les domaines sont alors divisés selon des critères linguistiques, dit une chronique du XIII<sup>e</sup> s. La partition sera suivie de la mainmise des Aarberg, branche des N.-Nidau, sur la seigneurie de Valangin, attestée pour la première fois en 1242, alors qu'une famille indépendante semble la posséder au XII<sup>e</sup> s.

Le partage des biens familiaux vaut à Berthold la possession des terres romandes avec une forte implantation à N. et dans l'Entre-deux-Lacs. Une extension vers l'ouest se confirme en 1288 lorsque les comtes de N. cessent d'être les vassaux directs de l'Empire pour devenir ceux des Chalon, ce qui leur apporte comme fief le Val-de-Travers et le village de Boudevilliers, enclavé dans la seigneurie de Valangin. Un hommage de Rodolphe IV (Rollin) de N. à Jean de Chalon en 1311 montre que le territoire s'est étendu alors aux biens relevant des châteaux de Rochefort et de Boudry. A ces possessions homogènes sur lesquelles ils exercent la plénitude des droits domaniaux et de justice, les comtes de N. ajoutent temporairement, au XIV<sup>e</sup> s., les châteaux de Gorgier et de Vaumarcus, ainsi que, pendant plusieurs années, des droits et des seigneuries dans le Pays de Vaud, puis surtout en Franche-Comté à l'occasion d'alliances matrimoniales. A la fin du Moyen Age, ils ont cependant abandonné ou perdu ce qu'ils tenaient dans le Vully et dans le Pays de Vaud, ainsi qu'en Franche-Comté.

Quant au comté de N. proprement dit, héritier des frontières juridiques de l'énigmatique "baronnie", définie



dans l'hommage de 1311, il gagne en unité territoriale et administrative au XVI<sup>e</sup> s. avec, notamment, l'acquisition de la seigneurie vassale de Colombier en 1564. La réunion de la seigneurie de Valangin au comté en 1592, après un long procès, met les Orléans-Longueville à la tête d'un Etat dont les limites sont presque celles de l'actuel canton; mais l'administration princière ne s'établit que tardivement sur La Béroche, terre soumise aux coutumes d'Estavayer, où les seigneurs de Gorgier et Vaumarcus conservent des droits féodaux jusqu'en 1831.

**Auteur(e):** Jean-Daniel Morerod, Rémy Scheurer

## 2.2 - Gouvernement et institutions au Moyen Age

Ancienne résidence des rois de Bourgogne, le château, où les N. s'installent définitivement vers le milieu du XII<sup>e</sup> s., est amplifié et complété de fortifications et d'une collégiale, suscitant le développement d'une petite ville. Rodolphe I<sup>er</sup> et son fils Ulrich II, premiers dynastes connus par les sources, sont les fondateurs d'une seigneurie centrée sur N.

La famille s'identifie au château et à la collégiale au point de les faire figurer sur ses sceaux, à l'égal des armes de la famille. Assumé dès les dernières années du XII<sup>e</sup> s., le titre comtal, reconnu par le pape et par l'empereur sous Ulrich II, vient couronner les ambitions familiales. La fin du pouvoir des Zähringen, éteints en 1218, amène les N. à redéfinir leurs liens avec l'Empire, d'autant plus que leurs terres et droits semblent remonter à des donations impériales, ainsi qu'à de vieux droits d'occupation des joux (forêts) et d'installation de fermiers armés; c'est là, sans doute, l'origine des *homines regales* ("hommes royaux"), établis dans le Val-de-Ruz et au Val-de-Travers, qui dépendent directement du comte.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> s., la région tend à être gouvernée de N., avec le concours des prémontrés de [Fontaine-André](#) et des chanoines de la collégiale, dont Guillaume, futur saint protecteur de N. Le comte, ou seigneur, de N. invoque ses droits de juge sur la contrée et d'avoué de monastères comme celui de Môtiers. Les bourgeois de N., cités comme tels déjà dès 1185 et pourvus en 1214 de franchises selon la coutume de Besançon, jouent un rôle croissant dans l'administration de la justice, notamment au plaid et, plus tard, dès 1400 environ, aux audiences, où seront évoquées en appel des affaires de tout le comté. Centre d'un pouvoir dynastique en plein essor au XII<sup>e</sup> s. et au début du XIII<sup>e</sup> s., N. et sa région souffrent tout au long du XIII<sup>e</sup> s. du partage intervenu vers 1218 et des rivalités qui naissent entre cousins ou avec les évêques de Bâle; la ville sera même prise et détruite par l'évêque en 1249. Le titre comtal a été perdu par Berthold au profit d'Ulrich III et de la branche de Nidau. Les N., affaiblis et devenus simples seigneurs, perdront l'immédiateté impériale en 1288 et seront placés sous la suzeraineté des Chalon par Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg. Cette suzeraineté, effective jusqu'en 1458, brisée ensuite lorsque Louis de Chalon ne reconnaîtra pas les Hochberg comme héritiers des Fribourg, conditionnera encore le procès successoral de 1707. A l'occasion des tractations de 1288, N. et ce qui relève de son seigneur apparaissent comme formant un seul fief d'empire.

N. connaît un net redressement dès la fin du XIII<sup>e</sup> s., avec Rodolphe IV (Rollin), puis Louis. Les rivalités familiales sont tranchées en leur faveur, après l'emblématique victoire de Coffrane remportée en 1296 sur les Aarberg-Valangin (bataille suivie cinq ans plus tard de la destruction de [La Bonneville](#)), qui a été l'occasion pour Rodolphe de reprendre le titre comtal. Ce nouveau prestige se marque par un privilège impérial de battre monnaie (rarement utilisé), un réseau de combourgeoisies liant les comtes aux puissances régionales telles Fribourg (1290), Berne (1308) surtout et Soleure (1369), des aventures militaires en Flandre, en Lombardie et dans la France de la guerre de Cent Ans. C'est à Rodolphe aussi que l'on doit la fondation du Landeron (1328/1329), à la frontière du comté avec l'évêché de Bâle. Un monument funéraire spectaculaire à la collégiale, érigé par Louis, vient matérialiser la dynastie et sera complété par ses successeurs. Rodolphe et Louis installent une administration fixe produisant une documentation homogène, notamment des comptes sur le modèle savoyard et des reconnaissances de biens fonciers; un réseau de châtelainies et de [mairies](#) est

contrôlé depuis N. par le comte avec l'aide du receveur général, du bailli et du maître de l'hôtel, assistés par des notaires comtaux instrumentant en français. Ce réseau restera l'armature du pays de N. jusqu'en 1848, même si, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> s., les seigneurs de Valangin, qui renâclent à se reconnaître vassaux, ont une administration autonome.

Le personnel administratif, d'ordinaire laïc, prend de l'importance à la faveur de l'absence des comtes (puis princes), d'abord épisodique sous les N., fréquente sous les Fribourg (fin 1395-1458) et les Hochberg (1458-1503), qui revêtent d'importantes fonctions en Bourgogne puis en France, presque constante sous les Orléans-Longueville (1504-1707). Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., le comté est alors essentiellement un grand domaine, produisant surtout des revenus liés à la propriété du sol. Ni les bourgeoisies, sauf un peu celle de N., ni les quelques familles féodales, ni les monastères ne sont de taille à contrebalancer le pouvoir des comtes; et, malgré leurs absences fréquentes, le château n'est alors pas seulement un lieu de pouvoir administratif, mais une cour parfois assez brillante.

**Auteur(e):** Jean-Daniel Morerod, Rémy Scheurer

### 2.3 - Formation de l'Etat et gouvernement sous les Orléans-Longueville

A la mort de Philippe de Hochberg (1503), sa fille Jeanne hérite du comté de N. et épouse l'année suivante Louis d'Orléans (†1516), prince du sang, descendant de Jean d'Orléans, l'illustre Dunois compagnon de Jeanne d'Arc. Le voisinage d'une si évidente présence française conduit les cantons suisses à occuper préventivement le comté pendant les guerres d'Italie et à le faire gérer par des baillis (1512-1529).

Réintégrée dans ses terres grâce notamment à François I<sup>er</sup>, la comtesse ne peut empêcher ses sujets de passer à la Réforme; sa mauvaise gestion des finances l'oblige en outre à affermer aux bourgeois de N. la plus grande partie des revenus d'un comté qu'elle envisage même de vendre à Fribourg. Ce n'est qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> s., grâce au bon gouvernement de Marie de Bourbon, régente du comté, que le risque pour les Orléans-Longueville de voir N. devenir une ville-Etat, à l'instar d'autres villes suisses, disparaît. Mais une opposition des autorités urbaine et comtale subsiste et traversera les siècles. Leur éloignement conduit les Orléans-Longueville à se faire représenter dans leur comté par un gouverneur (1529) et à développer autour de lui un conseil qui prend, dès 1580, le nom de Conseil d'Etat, organe de conseil, certes, mais aussi d'administration et surtout de justice, particulièrement actif dans la prévention des différends et dans l'arbitrage des conflits, surtout ceux relatifs aux communautés. Cette institution faîtière de l'Ancien Régime survivra à la révolution de 1848.

Le comte, qui prend dès 1571 le titre de "comte souverain de Neuchâtel en Suisse" (Léonor d'Orléans) avant de revêtir celui de "par la grâce de Dieu prince et seigneur souverain des comtez de Neufchastel et Vallangin" dès 1618 (Henri II), choisit en général le gouverneur dans les familles patriciennes de Fribourg ou de Soleure, donc de confession catholique. Parfois il se fait représenter temporairement par un seigneur français qui, sous le nom d'ambassadeur, a autorité sur le gouverneur en place. Le Conseil d'Etat est constitué d'un nombre fluctuant (deux à quatorze), mais restreint de magistrats, presque toujours des laïcs, surtout des officiers de justice et de finances, nommés à vie et choisis dans des familles bourgeoises de N., plus rarement de Boudry ou du Landeron, qui, à partir du XVI<sup>e</sup> s., se voient reconnaître par le prince la condition de noble. Beaucoup de conseillers d'Etat, ainsi que des officiers civils et militaires, se rendent personnellement auprès du prince (en France), qui a autour de sa personne un conseil particulier pour les affaires de la principauté, de sorte qu'une influence française se manifeste alors à N. Le Conseil d'Etat coiffe l'administration traditionnelle et c'est à partir de lui que se développe une administration centrale incarnée dès le milieu du XVII<sup>e</sup> s. par un chancelier. C'est le Conseil d'Etat qui propose à la nomination du prince les officiers de finances et de justice des circonscriptions (châtellenies et mairies) de la principauté; c'est lui aussi qui les contrôle. Mais les conseillers d'Etat, s'ils ont parfois des responsabilités ministérielles, comme le receveur général des finances, exercent eux-mêmes très souvent des offices de châtelains, de maires ou de receveurs régionaux.

La Caroline influence le droit de la principauté (dès 1532), mais son utilisation n'a jamais été officialisée. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., les usages administratifs du royaume de France marquent fortement ceux de N. et le vocabulaire institutionnel. Mais les Orléans-Longueville se montrent très jaloux de leur souveraineté envers Louis XIV et réussissent à éviter que le parlement de Paris ne devienne le tribunal d'appel des causes jugées à N. En 1648, Henri II tente même de faire accepter N. comme canton au sein de la Confédération. Pour faciliter l'utilisation à leur profit des revenus du comté, les Orléans-Longueville réunissent en une seule entité des recettes territoriales et créent un office permanent de receveur général. Restés essentiellement ceux d'un grand domaine, les revenus du comté continuent à être perçus en nature. Le vignoble permet l'exportation du vin, transporté par voie d'eau. Les marchands soleurois en sont les principaux acquéreurs et paient en écus d'or au soleil, de sorte que retourne ainsi en France au profit des Orléans-Longueville une partie de l'or versé par le roi aux Suisses. Quant à la monnaie frappée à N. par les Orléans-Longueville (frappe réintroduite par Marie de Bourbon en 1589), elle est plus la revendication de leur souveraineté que l'illustration de l'importance économique de la principauté, même si Henri II conçoit le projet d'une ville nouvelle, [Henripolis](#), appelée dans son esprit à prospérer avec la création d'une voie navigable de Rotterdam à Marseille (projet du [canal d' Entreroches](#)).

La période de la dynastie des Orléans-Longueville, trop effacée des mémoires par le souvenir de l'appartenance de N. au roi de Prusse, n'en est pas moins celle de la formation de l'unité territoriale; celle de l'établissement d'une autorité politique forte; celle de réformes administratives, comme la création de la mairie de La Chaux-de-Fonds (1656), qui entraîne dans les Montagnes un découpage parallèle et non plus perpendiculaire aux crêtes du Jura; celle de la suppression de la condition de taillable (1634), qui subsistait par îlots, surtout dans le Val-de-Travers; celle de l'élévation d'officiers civils et militaires d'origine bourgeoise et de leurs descendants à la condition de noblesse; celle enfin d'une distinction marquée entre les autorités civiles et religieuses conforme à la situation d'une principauté qui constituait en Europe une rare exception au principe *cujus regio, ejus religio*.

La principauté de N. entretient avec la Confédération des liens forts grâce à des traités de combourgeoisie, conclus par le souverain, mais aussi la ville de N., Le Landeron et Valangin, avec de nombreuses villes suisses: Fribourg, Berne, Soleure et Lucerne surtout. Les autorités neuchâteloises revendiquent cette appartenance, particulièrement dans les domaines religieux et économiques. Allié des cantons, N. ne dispose toutefois pas de siège à la Diète. Le droit suisse s'étend à N. surtout après l'occupation de 1512-1529. S'il a échoué à faire reconnaître sa principauté comme canton, Henri II obtient en 1657 de Louis XIV un traité d'alliance qui inclut N. dans les futurs renouvellements de l'alliance franco-suisse et où il est désigné comme "prince souverain de Neufchâtel et Valengin en Suisse".

Au XVI<sup>e</sup> s. et au début du XVII<sup>e</sup> s., le comté est le plus souvent sous l'autorité de femmes - Marie de Bourbon notamment -, exerçant la régence pendant la minorité de l'héritier légitime. Henri II, prince le plus marquant de la dynastie, laisse deux héritiers mâles en 1663: l'aîné Jean-Louis-Charles abdique en faveur du cadet Charles-Paris en 1668; mais celui-ci meurt en 1672. C'est une période trouble qui s'ouvre alors entre les prétendants à la succession, d'abord entre Marie de Nemours, fille d'un premier mariage d'Henri, et Anne-Geneviève de Bourbon, mère et tutrice de Jean-Louis-Charles, devenu dément, puis, après la mort de ce dernier (1694), entre Marie de Nemours et François-Louis de Bourbon, prince de Conti. La succession de N. est donc ouverte bien avant la mort, le 15 juin 1707, de Marie, dernière de la dynastie à la tête de la principauté.

**Auteur(e):** Jean-Daniel Morerod, Rémy Scheurer

## **2.4 - Les deux régimes prussiens et l'épisode Berthier (1707-1848)**

### **2.4.1 - Le procès de 1707**

La mort de Marie de Nemours engendre un profond bouleversement dans la principauté et sa succession devient une affaire européenne. C'est au tribunal souverain des Trois-Etats, qui avait choisi Marie comme souveraine en 1694, que revient de désigner son successeur. Durant l'été 1707, dix-neuf héritiers présomptifs

défendent leur cause devant les douze juges neuchâtelois constituant le tribunal. Neuf prétendants sont finalement admis au procès, justifiant tous de droits testamentaires ou héréditaires à la succession des Orléans-Longueville ou à l'héritage de la maison de Chalon. Encore marqués par la Révocation de l'édit de Nantes (1685), les juges neuchâtelois manifestent leur rejet de toute influence française en désignant Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse, au titre de prince de N., le 3 novembre 1707. Cette sentence engendre de vives réactions en France et, au début de 1708, Louis XIV envisage une invasion de la principauté par ses garnisons de Franche-Comté. Les combourgeois helvétiques de N. se mobilisent, mais les aléas de la politique européenne font échouer ce projet d'occupation. En 1713, par le traité d'Utrecht, les grandes puissances sanctionnent le passage de N. aux mains des Hohenzollern. A la suite de quoi, seul Soleure, des trois cantons catholiques alliés de N., acceptera un renouvellement de combourgeoisie en 1756. Aucune autre alliance (ou renouvellement) entre N. et un canton ne se produira du reste après cette date.

**Auteur(e):** Jean-Pierre Jelmini

#### 2.4.2 - Le premier régime prussien (1707-1806)

Pour étayer son pouvoir, le roi de Prusse reconnaît à divers corps de l'Etat un certain nombre de droits acquis qu'il fait consigner dans des Articles généraux à l'intention des Quatre-Bourgeoisies (N., Boudry, Le Landeron et Valangin) et des Articles particuliers pour les bourgeoisies de N. et de Valangin. Lui-même réformé, il rassure les Neuchâtelois sur leur religion et leur consent en outre le droit précieux à n'être régis que par des autochtones. Seul le gouverneur est étranger, mais il est désormais de confession réformée. Ainsi s'ouvre une longue période de paix, favorable au développement du commerce et des industries locales. En dehors d'un interrègne concédé à Napoléon I<sup>er</sup> de 1806 à 1814, six rois de Prusse vont régner sur la principauté jusqu'en 1848, dans un régime d'union personnelle: Frédéric I<sup>er</sup> (1707-1713), Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (1713-1740), Frédéric II (1740-1786), Frédéric-Guillaume II (1786-1797), Frédéric-Guillaume III (1797-1806 puis 1814-1840) et Frédéric-Guillaume IV (1840-1848). Globalement, il s'avère que les nouveaux souverains, préoccupés par la consolidation du royaume de Prusse (créé en 1701), n'attachent qu'un intérêt politique mineur à leur lointaine principauté de N. Ils en tirent essentiellement les profits matériels, abandonnant à l'aristocratie locale le privilège de la conduite des affaires et lui offrant ainsi l'opportunité d'accroître son emprise sur le pays et les hommes. Ce désintéret des princes, combiné avec la présence de gouverneurs étrangers (George Keith, par exemple) peu attachés au pays, stimule notablement l'inclination "helvétiste" de certaines élites neuchâteloises.

Même s'il n'est qu'un prince de transition, Frédéric I<sup>er</sup> se révèle attentif au bien-être de ses sujets, tandis que son successeur s'attache surtout, par une politique conciliante, à éviter que les problèmes internes de sa principauté ne viennent perturber la montée en puissance de la Prusse. Quant à l'autorité éclairée de Frédéric II, elle semble ne pas concerner N., à l'égard de qui il se montre tatillon, querelleur et intéressé. En cherchant à accroître ses revenus par l'imposition d'un affermage des impôts (système en vigueur dès 1748), il provoque un authentique soulèvement populaire qui culmine dans le sauvage assassinat de l'avocat général Claude Gaudot en 1768 ([affaire Gaudot](#)). Il soutient en revanche les efforts des industriels en leur garantissant les privilèges inscrits dans les Articles généraux.

Le règne de Frédéric-Guillaume II est marqué par les coalitions et les guerres contre la France révolutionnaire et N. y passe presque inaperçu. Contrairement à l'évêché de Bâle voisin, N. n'aura pas à subir l'invasion française, les autorités révolutionnaires, qui cherchent à ménager le roi de Prusse, n'y ayant pas intérêt. La Révolution trouve un certain écho dans la principauté, principalement dans les Montagnes. Des sympathies se manifestent dès 1791, des arbres de la liberté sont plantés en 1792 et 1793 et des troubles éclatent. Mais le calme revient face à la fermeté du gouvernement, qui parvient à diviser le mouvement. Celui-ci n'en constitue pas moins la première manifestation d'une remise en cause des fondements de l'Ancien Régime; 1798 ne représente toutefois pas une césure dans l'histoire de N., qui ne sera ni une partie de la République helvétique ni annexé à un département français, faisant ainsi figure d'exception en Suisse.

**Auteur(e):** Jean-Pierre Jelmini

### 2.4.3 - Le règne de Louis-Alexandre Berthier (1806-1814)

Au lendemain de la victoire d'Austerlitz (1805), Napoléon I<sup>er</sup> cède le Hanovre à la Prusse en échange de possessions éparses des Hohenzollern, dont la principauté de N. Il en offre la souveraineté à l'un des plus efficaces de ses officiers, le maréchal Berthier, ministre de la Guerre et chef d'état-major général. En mars 1806, le maréchal Oudinot occupe la principauté tandis que Berthier revêt le titre de prince et duc de N. et Valangin.

Comme l'avaient fait les précédents monarques, Berthier, qui ne viendra jamais à N., gère son bien par le truchement du Conseil d'Etat et d'un gouverneur très apprécié, François Victor Jean de Lesperut. Il dicte pourtant, de loin, les grandes lignes des réformes "napoléoniennes" qu'il souhaite entreprendre: améliorer les voies de circulation, réformer les structures judiciaires, moderniser l'agriculture par l'abolition d'anciens droits et redevances. Il réorganise le service postal et la gendarmerie mais échoue dans son rêve d'unifier le droit. Il autorise en outre la célébration publique de la messe à la collégiale de N.

Ceux qui attendaient de Berthier une réelle modernisation de l'Etat sont déçus; ceux qui détenaient les pouvoirs de fait et qui doivent se soumettre à son autorité n'apprécient guère le changement. Véritable régime de transition entre deux époques, le règne de ce prince d'Empire ne dure pas assez pour être déterminant dans l'histoire neuchâteloise. Il trace cependant quelques pistes vers le modèle d'un Etat plus dynamique et plus soucieux du bien-être de ses habitants.

**Auteur(e):** Jean-Pierre Jelmini

### 2.4.4 - Le second régime prussien (1815-1848)

En cédant la principauté à Napoléon I<sup>er</sup> en 1806, Frédéric-Guillaume III s'était aliéné une partie de ses anciens sujets. Lorsqu'il récupère N. en 1815, le pays n'est plus le même. Les partisans d'un rapprochement avec la Suisse, dont le procureur général Georges de Rougemont, y sont de plus en plus actifs et, le 12 septembre 1814, ils ont obtenu de la Diète fédérale qu'elle accepte N. comme vingt et unième canton.

Les autorités neuchâteloises attendent du congrès de Vienne qu'il ratifie l'entrée de la principauté dans la Confédération comme canton et qu'il accroisse son territoire en lui adjoignant la seigneurie d'Erguël, l'ancien bailliage de Grandson et la langue de terre sise au sud du Doubs entre le château de Joux et Les Brenets, revendications territoriales qui seront rejetées. N. reçoit finalement Le Cerneux-Péquignot et l'intégralité du franc-allem de Lignièrès. Au plan politique, il hérite d'un compromis boiteux. En restaurant les Hohenzollern à la tête de la principauté tout en sanctionnant son statut de canton souverain - double statut qui fait de N. un cas unique en Suisse -, les grandes puissances créent une situation ambiguë qui déterminera largement la suite du destin de N.

Sans grande conviction, le roi crée les Audiences générales, première ébauche d'un parlement, dont il nomme la majorité des membres. La révolution de juillet 1830 en France provoque quelques troubles dans la principauté. En 1831, Frédéric-Guillaume III remplace les Audiences générales par un Corps législatif, élu par un système censitaire, amorce d'une séparation des pouvoirs. Mais la frustration des démocrates demeure et mène à une insurrection conduite en 1831 par Alphonse Bourquin. L'insurrection, qui contraint les autorités à faire appel à la médiation fédérale, est finalement matée et les auteurs de troubles sont sévèrement punis. Ces "martyrs de la liberté" sèment les prémices d'une révolution décisive. L'abolition de certains privilèges et la visite de Frédéric-Guillaume IV en 1842 font illusion en laissant croire à la popularité du régime. Mais des liens toujours plus forts se tissent entre une partie de l'élite locale et la classe politique suisse. Les milices neuchâteloises sont soumises aux règlements militaires fédéraux et N. tient à la disposition de la Confédération un contingent d'élite et un de réserve, soit près de 2000 hommes. Les exercices et les

inspections fédérales, les écoles d'officiers, mais aussi les fêtes fédérales de sociétés à fort caractère patriotique contribuent à la maturation du projet républicain. Dès 1832, les autorités de la principauté sont quant à elles de plus en plus méfiantes envers la Suisse, où les radicaux l'emportent dans plusieurs cantons; N. rejoint les cantons conservateurs dans la [Ligue de Sarnen](#) en 1832 et demande sans succès au roi la dissolution du lien confédéral. Le malaise culmine au moment du [Sonderbund](#): N. achève de se discréditer aux yeux des futurs vainqueurs en affichant sa neutralité, seul canton réformé avec Bâle-Ville à faire ce choix. Peu à peu l'édifice vieillissant de la principauté se lézarde. A l'exception des familles que leurs intérêts politiques ou matériels attachent à un système hérité de l'époque féodale, de plus en plus de Neuchâtelois - en particulier dans les Montagnes et le Val-de-Travers -, aspirent à l'édification d'un authentique canton suisse.

**Auteur(e):** Jean-Pierre Jelmini

### **3 - Société, économie et culture du Moyen Age à 1848**

#### **3.1 - Population et habitat**

L'étude de la démographie neuchâteloise se heurte à des problèmes documentaires considérables jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., moment où l'administration prussienne instaure des dénombrements annuels (1750/1752). Quoique peu précis, ces derniers offrent des ordres de grandeur, que complète l'enregistrement ecclésiastique relativement tardif et progressif, dès le XVI<sup>e</sup> s., des baptêmes, mariages et sépultures.

##### **3.1.1 - Les origines du peuplement et la colonisation des Montagnes**

Le peuplement du littoral est d'origine gallo-romaine ou burgonde. L'évolution des défrichements révèle une indéniable croissance démographique aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et début du XIV<sup>e</sup> s., sur le littoral et dans les vallées médianes. Puis le haut pays, pendant longtemps presque désert, est progressivement mis en valeur: à partir du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, la région de La Chaux-de-Fonds/Le Locle et des Verrières, la vallée de La Brévine sont occupées de manière définitive. La conquête des hautes terres se fait aussi à partir du val de Morteau et de la Franche-Comté. L'épidémie de peste du milieu du XIV<sup>e</sup> s. casse cette vitalité, avec des effets catastrophiques; on peut penser à une coupe d'environ un tiers de la population.

Les rares décomptes de la fin du Moyen Age, approximatifs et lacunaires, ne datent que du XV<sup>e</sup> s. (visites pastorales de 1416-1417 et 1453). On en extrapole une population d'environ 6500 habitants en 1416-1417. Il semble que le XV<sup>e</sup> s. corresponde, du moins dans les Montagnes, à un élan économique et démographique, dans la poursuite d'une colonisation qui confère à la seigneurie de Valangin une importance que révélera au siècle suivant l'intérêt des comtes de N. pour ces territoires.

**Auteur(e):** Philippe Henry

##### **3.1.2 - La croissance du XVI<sup>e</sup> et la morosité du XVII<sup>e</sup> siècle**

Ce dynamisme se prolonge au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> s., selon une ampleur et une chronologie fort imprécises. Le développement de l'infrastructure administrative (nouvelles circonscriptions judiciaires, paroisses, écoles) ou économique (foires et marchés) en sont les indices sûrs. C'est la dernière étape du peuplement des hautes terres; en un siècle la population du Locle, de La Chaux-de-Fonds ou des Verrières triple. Au milieu du XVII<sup>e</sup> s., on peut supposer une population de 25 000 à 27 000 habitants (14 000 à 15 000 pour le comté de N., dont 2000 à 3000 pour le chef-lieu; 11 000 à 12 000 pour la seigneurie de Valangin, qui n'en comptait que 3600 en 1531). On en est donc arrivé, par l'effet de la colonisation, à une nouvelle distribution de la population entre le haut et le bas du pays.

Dans l'ensemble, le XVII<sup>e</sup> s. est une phase de quasi-stagnation. La population souffre localement des retombées de la guerre de Trente Ans qui fait rage aux frontières (évêché de Bâle). Des mauvaises récoltes et des épidémies provoquent des poussées de mortalité. La fréquence des épidémies de peste, déjà bien attestées au XVI<sup>e</sup> s. (années 1550 ou 1580), est avérée dans les années 1620 et surtout 1630. De sorte que la première estimation du XVIII<sup>e</sup> s., en 1712, permet d'avancer un chiffre très approximatif de 28 000 à 29 000 habitants (25 000 à 28 000 selon d'autres propositions, pour le début du siècle): on n'est pas loin des hypothèses portant sur le milieu du XVII<sup>e</sup> s.

Cette morosité se prolonge jusque vers 1750. On peut parler, avant l'essor industriel, de surpopulation d'un pays encore largement dominé par l'agriculture, l'élevage et la viticulture, terre fermée d'où l'on émigre sans doute plus que l'on vient s'y installer. Ainsi le second Refuge, surtout dans les années suivant la Révocation de l'édit de Nantes (1685), provoque le passage de milliers de huguenots en route vers les Allemagnes, mais le nombre des installations définitives reste faible.

**Auteur(e):** Philippe Henry

### **3.1.3 - L'expansion de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la modernisation démographique de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

Tout change dès les années 1750, dans un nouveau contexte climatique, alimentaire, voire hygiénique et médical, mais surtout avec le décollage économique neuchâtelois. La population passe de 32 300 à 48 700 habitants de 1752 à 1806, et se maintiendra à 51 300 en 1815; N. est dans le peloton de tête de la croissance démographique des cantons suisses industrialisés. La géographie du phénomène est explicite du rôle de l'économie, via l'immigration de travail, facteur principal de cette expansion. Car la proportion des "étrangers" (Suisse et étrangers au sens moderne du terme), passe d'environ 10% en 1750 à 27% en 1806. Les zones les plus touchées sont celles de l'essor de l'horlogerie et de l'indiennage. En 1806, il y a 34% d'étrangers dans la juridiction civile de La Chaux-de-Fonds (centre horloger), près de 47% à Boudry ou 37% à Cortaillod (centres d'indiennage). La ville de N. compte même une majorité de non-Neuchâtelois (51%).

L'évolution naturelle de cette population en mutation reste mal connue. Des analyses limitées, pour Cortaillod notamment, montrent une augmentation de la natalité à relier à une conception plus moderne, plus libre du mariage, comme en témoigne la multiplication du nombre des conceptions prénuptiales. Mais, pour l'ensemble du pays, le croît naturel, élément secondaire d'explication de la poussée des effectifs, paraît davantage lié, plutôt qu'à une évolution de la natalité, à la régression de la mortalité (à Fleurier, elle passe de 30‰ environ en 1750-1770 à 18‰ au début du XIX<sup>e</sup> s.). Les épidémies mortifères sont cependant encore là, notamment chez les enfants (variole); mais, pas plus que les mauvaises récoltes, elles ne provoquent maintenant des poussées de mortalité ravageuses, comme à la fin du XVII<sup>e</sup> s.

Prolongeant l'expansion amorcée dès 1750-1760, la croissance du début du XIX<sup>e</sup> s. conduira au chiffre de 70 753 habitants en 1850 (premier recensement fédéral; 68 250 en 1846). Le mouvement n'est pas linéaire: la hausse est sensible, après quelques années de fort ralentissement au sortir des guerres napoléoniennes (on passe de 51 300 en 1815 à 53 600 seulement en 1827), seulement dès les années 1830 (54 800 habitants en 1832, 59 500 en 1837), et surtout dans les années 1840. Hormis les facteurs généraux qui expliquent la croissance démographique séculaire européenne, les structures et la conjoncture économiques jouent un rôle capital. L'immigration se développe, surtout entre 1825 et 1848, parallèlement à un courant d'émigration naissante encore modeste, vers la Suisse ou plus loin (notamment vers l'Amérique du Nord). En 1846, la part des non-Neuchâtelois (principalement suisses) atteint 36%; leur croissance est parallèle au développement de l'horlogerie (10 000 travailleurs dans ce secteur en 1846, soit plus de deux fois plus qu'en 1827), devenue, avec l'effondrement de l'indiennage dès la Restauration, le secteur clé de la modernisation

économique neuchâteloise. Les villes du pays où ou autour desquelles ce processus est en cours s'agrandissent. Si en 1850, N.-ville ne compte que 7700 habitants, il y en a 12 600 à La Chaux-de-Fonds, et même 7500 au Locle (il n'y a alors en Suisse que huit villes à dépasser les 10 000 habitants). Le début du XIX<sup>e</sup> s. voit donc l'accélération de la modernisation démographique (croissance, ouverture), laquelle se traduit aussi par une urbanisation qui déplace le centre de gravité démographique et économique dans les Montagnes. Cette évolution conduira à des mutations sociales aux lourdes conséquences politiques.

**Auteur(e):** Philippe Henry

### **3.2 - Economie et société**

#### **3.2.1 - Moyen Age**

Les principales voies de communication qui traversent la Suisse ne conduisent pas au pays de N. qui se trouve ainsi isolé des centres économiques. Seul le lac permet d'acheminer des matériaux, comme la pierre d'Hauterive, vers quelques villes du Plateau, alors que le commerce régional avec la Franche-Comté (sel de Salins notamment) emprunte la route du Val-de-Travers, dite route de France.

La peste de 1349 semble avoir mis fin provisoirement à l'extension d'une agriculture de subsistance. Le sol est pauvre et les faibles rendements dépendent fortement des variations climatiques. Le pays manque souvent de céréales. Les régions d'élevage nécessitent de vastes espaces pour l'entretien de maigres troupeaux. La dîme et le cens, très inégaux selon les régions et les conditions des personnes, pèsent lourdement sur de petits propriétaires. Le seigneur dont les revenus dépendent largement de l'agriculture fait également cultiver ses vignes dont il abandonne un tiers de la récolte aux exploitants. Pendant tout le Moyen Age, la vigne gagne en extension et constitue une importante source de revenus pour le littoral. Dans le haut du pays, les défrichements permettent de faire reculer la forêt au profit de l'élevage et de la culture de l'avoine.

Les activités artisanales demeurent marginales et seule l'exploitation du fer, surtout dans le Val-de-Travers (dès 1396) et particulièrement à Saint-Sulpice, représente une activité rentable, tout en restant liée à la confection d'outils agraires. Déclinante dès le XVI<sup>e</sup> s., elle cesse au XVIII<sup>e</sup> s. Dès le XV<sup>e</sup> s., toutefois, la forte présence de moulins le long des cours d'eau, notamment à Serrières où s'implante une papeterie, témoigne d'activités économiques qui dépassent le simple artisanat d'intérêt local.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### **3.2.2 - Une agriculture insuffisante jusqu'en 1848**

Les activités agricoles traditionnelles dominent l'économie jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. Vers 1848 un tiers de la population active est encore occupé dans ce secteur, mais la production ne suffit plus à satisfaire une demande grandissante due à l'augmentation constante de la population. Les prix agricoles sont de plus soumis à d'importantes fluctuations dues aux mauvaises conditions climatiques ou aux crises politiques. Pourtant de meilleurs rendements sont assurés avec la lente introduction des méthodes de culture issues de l'école des physiocrates au cours du XVIII<sup>e</sup> s. (recul de la jachère, interdiction de la vaine pâture). La Société d'émulation patriotique, fondée en 1791, publie plusieurs mémoires sur les réformes agricoles et favorise les essais de précurseurs comme Jean-Charles-Albert de Büren, Frédéric-Auguste de Montmollin ou David-Guillaume Huguenin. Malgré quelques progrès évidents des pratiques agricoles, le pays doit largement recourir à l'importation de denrées alimentaires, principalement de France et d'Allemagne du Sud. L'économie forestière est également incapable de satisfaire aux besoins du pays et les forêts sont souvent surexploitées pour alimenter les fours à chaux ou les charbonnières. Les manufactures d'indiennes, la construction ainsi que les ateliers d'horlogerie consomment également de grandes quantités de bois. La ferme du XVIII<sup>e</sup> s. tend à s'agrandir pour accueillir de nouvelles activités liées notamment à l'artisanat horloger ou à la fabrication



des dentelles.

La viticulture demeure l'activité privilégiée sur le littoral. Au début du XIX<sup>e</sup> s. le vignoble couvre plus de 1200 hectares, soit environ le double de la surface occupée en 2006. La vigne, depuis le Moyen Age, gagne sur les emblavures ce qui préoccupe les autorités soucieuses de l'approvisionnement du pays en blé. La plus grande partie des vignes appartiennent à de petits exploitants, mais certains bourgeois de N. constituent de très vastes domaines. Le vignoble produit essentiellement du vin blanc (chasselas) souvent de fort médiocre qualité. Le prix du vin a été pendant longtemps un sujet de dispute entre les populations vigneronnes et celles des Montagnes qui préféraient importer leur vin de France. Il faut attendre la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. pour qu'une partie de la récolte soit transformée en vins mousseux plus faciles à exporter en direction de la Prusse. Première à en produire, la maison Bouvier Frères est créée en 1811 (auj. Caves Chatenay-Bouvier); la maison Mauler, à Môtiers, remonte elle à 1829.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

### 3.2.3 - L'essor de l'industrie depuis 1750

Malgré de graves périodes de crises, les années 1750 à 1848 sont décisives pour le décolllement des productions manufacturières vouées à l'exportation: la dentellerie, les indiennes et l'horlogerie. Progressivement cette dernière production supplantera les activités liées au textile et consolidera la mono-industrialisation de la principauté. L'industrialisation neuchâteloise repose avant tout sur une organisation du travail de type artisanal. Dans l'horlogerie, par exemple, les premières véritables fabriques n'apparaîtront que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. Le travail à domicile (*Verlagssystem*) domine, sauf dans de rares cas de l'industrie des indiennes et la fabrication des ébauches pour l'horlogerie. La [Fabrique-Neuve de Cortailod](#) (1752-1854) et la fabrique d'ébauches de Fontainemelon (1793, auj. Eta SA) sont les seuls établissements regroupant une main-d'œuvre abondante. Avant l'apparition de ces fabriques, N. ne connaît guère qu'une faible production de matière première (mines de fer et d'[asphalte](#) dans le Val-de-Travers), ainsi qu'une exploitation intensive des moulins à eau. Le passage de ces activités traditionnelles aux premières industries est favorisé par le savoir-faire acquis dans les forges et les ateliers des artisans de la métallurgie. Parmi les facteurs du développement industriel, on ne saurait négliger l'apport de la culture issue de la Réforme ni celui du second Refuge huguenot, une immigration qui apporte à N. des pratiques nouvelles. En outre, la principauté est acquise aux principes du libéralisme économique et favorise le libre établissement de métiers qui étaient protégés ailleurs et ne connaît pour ainsi dire pas de fiscalité frappant les personnes morales.

La place commerçante de N. devient dès lors très attrayante pour des investisseurs étrangers et son appartenance à la couronne de Prusse favorise encore cet attrait. Sans toutefois pratiquer une politique interventionniste, le Conseil d'Etat se montre d'ailleurs partisan d'un développement industriel et commercial générant une hausse notable du niveau de vie de la population. Des Neuchâtelois se distinguent sur le plan international dans le négoce ou la banque, comme les Pourtalès, en particulier avec Jacques-Louis, David de Pury à Lisbonne, ou Jean-Frédéric Perregaux et Denis de Rougemont à Paris.

La dentellerie, apparue au XVII<sup>e</sup> s., fournit du travail à toute une main-d'œuvre féminine dispersée dans les fermes des Montagnes et travaillant pour des entrepreneurs qui procurent la matière première et écoulent les produits finis sur les marchés européens. Elle décline à partir des années 1820, faute d'avoir su se mécaniser et, surtout, pour ne pas avoir pu rivaliser avec l'horlogerie. L'industrie des indiennes connaît le même destin après avoir assuré le rayonnement international de N. Importé du centre genevois dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> s., l'indiennage s'installe sur le littoral grâce à des négociants huguenots comme Jean-Jacques Deluze. Plusieurs fabriques voient le jour dans la région d'Areuse qui produisent pour des sociétés de commerce établies à N. Ce commerce international permet la création de richesses considérables dont bénéficie la ville de N.

Seule l'horlogerie, établie dans les Montagnes dès le XVII<sup>e</sup> s. et organisée également selon le *Verlagssystem* tel qu'il était pratiqué dans la dentellerie, survivra aux nombreuses crises qui ont frappé cette industrie. Poussée à l'extrême, la division du travail permet à l'établissement d'obtenir à bon marché les pièces nécessaires à la fabrication d'une montre ou d'une pendule. Si de nombreux paysans bénéficient de cette manne, leur rôle a souvent été exagéré, car très rapidement des ateliers urbains installés au Locle ou à La Chaux-de-Fonds constituent les fondations d'une industrie extrêmement exigeante du point de vue technique. C'est bien autour de célèbres horlogers, Pierre et Henri-Louis Jaquet-Droz, Ferdinand Berthoud, Jacques-Frédéric Houriet, Abraham-Louis Breguet, etc. que se crée une véritable industrie qui marquera durablement le paysage économique du canton. Dès le XVIII<sup>e</sup> s., l'horlogerie neuchâteloise sera présente sur tous les continents et assurera la prospérité des villes des Montagnes, comme elle contribuera certainement à la diffusion des idées nouvelles.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

### 3.3 - Religion et culture

#### 3.3.1 - Vie ecclésiastique et religieuse

Au Moyen Age, les terres neuchâteloises relèvent des diocèses de Lausanne (décanats de N. et de Soleure) et de Besançon pour deux paroisses (Les Verrières et Les Brenets, dernière paroisse créée avant la Réforme).

Des dix-neuf paroisses que compte le pays à la veille de la Réforme, quinze sont attestées avant le XIII<sup>e</sup> s. Au prieuré de [Bevaix](#), dont l'acte de fondation en 998 représente le premier document servant à l'histoire de l'Eglise locale, s'ajoutent deux autres prieurés bénédictins, Môtiers (cité en 1107, mais fondé au VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.) et [Corcelles](#) (créé en 1092, rattaché à Cluny), ainsi que l'abbaye prémontrée de Fontaine-André (1143). La présence d'un chapitre de chanoines à N. est attestée en 1185; la construction de l'église collégiale a débuté peu de temps auparavant. Une collégiale et un chapitre existent à Valangin dès 1505.

La faiblesse du pouvoir comtal après l'occupation de N. par les cantons (1512-1529), l'absence et l'incurie de Jeanne de Hochberg, l'émancipation des bourgeois de N. et leur combourgeoisie avec Berne vont favoriser le passage à la Réforme. La prédication de Guillaume Farel, émissaire bernois présent par intermittences dès 1529 en ville et dans la seigneurie de Valangin, suscite un mouvement qui, après le sac de la collégiale lors d'une émeute populaire le 23 octobre 1530, aboutit, le 4 novembre, à un vote ("plus") par lequel une courte majorité des bourgeois de N. choisit l'abolition de la messe.

La Réforme se propage rapidement sur le littoral, plus lentement dans le Val-de-Travers et la seigneurie de Valangin. Le seigneur de celle-ci, René de Challant, représenté par sa grand-mère Guillemette de Vergy, farouchement opposée aux idées nouvelles, ne cédera qu'en 1536, inquiet pour ses possessions dans le Pays de Vaud menacées par la conquête bernoise. Seules les paroisses de Cressier et du Landeron (comprenant Lignièrès), à l'est du territoire, demeureront catholiques grâce à la combourgeoisie entre Le Landeron et Soleure et à l'influence de la puissante famille Vallier. N. devient centre de propagande pour les pays francophones; des presses de Pierre de Vingle sortent différents pamphlets, dont le *Le Livre des marchans* (1533) et les Placards contre la messe (1534) d'Antoine Marcourt, et surtout la Bible d'Olivétan (1535), première bible protestante en français.

Le Conseil de ville publie en 1538 les *Articles servans à la réformation des vices*, les pasteurs tentent d'imposer à leur tour des ordonnances qui leur attribuent le premier rôle dans l'exercice de la discipline (1541), récupérées et adaptées à leur avantage par les magistrats (1542). En plus d'une justice matrimoniale, des consistoires à majorité laïque, dotés des prérogatives d'une cour de justice, sont mis sur pied à N., à Môtiers, puis dans les fiefs de Gorgier et de Travers. René de Challant crée son propre consistoire à Valangin en 1539. Au synode de 1562, les pasteurs obtiennent du comte de N. la création de consistoires admonitifs dans les paroisses. Sous la pression des bourgeois, le consistoire de la ville deviendra purement admonitif. Le XVII<sup>e</sup> s. voit le renforcement de la puissance de la classe des pasteurs (créée à la fin des années 1530), sous

l'influence de Jean-Frédéric Ostervald, théologien de renommée internationale, appelé parfois le second réformateur de N.

Sans réduire les ambiguïtés qui caractérisent les rapports de l'Eglise et de l'Etat, le régime prussien garantit à la classe le maintien de toutes ses prérogatives par le biais des Articles généraux de 1707. Après la mort d'Ostervald, qui avait tenté d'ouvrir l'Eglise neuchâteloise à une théologie et à une pastorale plus proches de son temps, la classe se coupe peu à peu des autres corps de l'Etat et des fidèles. Se considérant comme la gardienne de la tradition, soucieuse de ne rien céder au plan de la discipline, elle se mobilise pour le maintien de la pénitence publique, combat perdu en 1755 après l'intervention du roi. Son intransigeance envers le pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre, qu'elle contraint à l'exil pour divergence sur la question de la non-éternité des peines de l'enfer (1760), et Jean-Jacques Rousseau, qu'elle excommunie et contribue à chasser de Môtiers (1765), émeut l'opinion même au-delà des frontières. L'édifice pourtant se lézarde de toutes parts sous l'influence du rationalisme des Lumières, de l'esprit de relative tolérance qui contraindra la classe à accepter le libre exercice du culte catholique à la Restauration et l'activité des mouvements méthodistes anglo-saxons. Au sein même de la classe, certains pasteurs, souvent formés à l'étranger, sont séduits par les courants du Réveil et font l'objet de mesures disciplinaires, quitte à faire une brillante carrière quand les esprits se seront un peu ouverts, comme Abram-François Pettavel, devenu professeur à la première académie, ou James DuPasquier, dernier doyen de la classe. La révolution de 1848 supprimera de facto la classe et les institutions disciplinaires de l'Eglise neuchâteloise.

Malgré l'emprise de l'Eglise sur la société, des dissidences apparaissent dès la Réforme. Celle des anabaptistes est chassée du territoire au milieu du XVI<sup>e</sup> s. En 1707, des anabaptistes bernois persécutés s'installent dans les Montagnes et au Val-de-Ruz. Profitant de la relative tolérance religieuse accordée par le roi de Prusse, les frères moraves fondent un internat pour jeunes filles à Montmirail (commune de La Tène) dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s.

Le régime Berthier représente une ouverture en faveur du rétablissement progressif du culte catholique d'abord en ville de N. puis dans tout le pays. En 1806, la messe est célébrée dans la collégiale de N. pour la première fois depuis la Réforme. En 1811, une chapelle est aménagée pour les sœurs hospitalières de Besançon appelées à s'occuper du premier hôpital moderne, fondé par Jacques-Louis de Pourtalès. A la Restauration, le roi de Prusse proclame le libre exercice des religions protestante et catholique "sans égard du domicile". En 1828, la chapelle de la Maladière, qui remplace celle de l'hôpital, est le premier lieu de culte catholique construit depuis la Réforme et devient plus tard paroissiale.

**Auteur(e):** Michèle Robert

### 3.3.2 - Formation et culture

De rares documents suggèrent l'existence d'écoles élémentaires à N. à la fin du Moyen Age. Toutefois, la scolarisation du pays ne prend son essor qu'à partir de la Réforme. Elle se développe dans le cadre des bourgeoisies et des communautés sous le contrôle de l'Eglise. Concentrée d'abord sur le littoral et dans les vallées, elle ne gagne les Montagnes qu'au XVII<sup>e</sup> s. La ville de N. dispose dès le XVI<sup>e</sup> s. d'un collège qui prépare aux études supérieures. Les premières formes d'enseignement académique se mettent en place au XVIII<sup>e</sup> s.; en 1731, la ville de N. institue une chaire de philosophie et de mathématiques dont le premier titulaire est Louis Bourguet. En 1737, une chaire de belles-lettres s'ajoute à celle de philosophie. Cet enseignement est toutefois irrégulier. Pour compléter leurs études, les étudiants neuchâtelois s'inscrivent dans les académies et universités suisses (Lausanne, Genève, Bâle et Zurich); peu se rendent à l'étranger.

Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> s., la religion imprègne profondément les comportements sociaux et culturels. L'horizon intellectuel des Neuchâtelois se borne alors pour le plus grand nombre à des livres d'usage et de piété. Les préoccupations utilitaires les détournent de la culture des sciences et des arts qui se heurte encore au

conservatisme des autorités civiles et religieuses. La société neuchâteloise commence à s'ouvrir au début du XVIII<sup>e</sup> s. avec le développement du commerce et des échanges et l'apparition des premiers moyens d'information qui favorisent la circulation des idées. La lecture des gazettes s'étend progressivement dans tout le pays grâce à la formation de petites sociétés d'amateurs se partageant les frais d'abonnement. Lancé à N. en 1732, le *Mercure suisse* contribue à éveiller l'esprit et à donner le goût des lettres et des sciences. Il stimule les activités de quelques savants (Laurent Garcin, Jean-Antoine d'Ivernois) qui font cercle autour de Louis Bourguet dont les travaux ouvrent la voie à l'étude de la géologie, de la paléontologie et de la botanique. Retiré à Môtiers de 1762 à 1765, Rousseau contribue à mettre cette dernière à la mode avec ses herborisations.

La vie intellectuelle et artistique s'élargit dès les années 1750-1760. Gagnées aux idées et aux modes intellectuelles françaises, les élites découvrent le raffinement des manières et les arts d'agrément. Elles se mettent à cultiver la musique et le théâtre de société. En 1754, le chef-lieu se dote d'une académie de musique et fait construire en 1769 une salle de musique où se donnent aussi des bals et des représentations théâtrales. Une académie de musique est aussi active à La Chaux-de-Fonds dans les années 1770. La décoration intérieure des maisons élégantes stimule la création artistique qui se cantonne surtout dans la miniature et le portrait de famille dont le meilleur représentant est Jean-Pierre Preudhomme. La chalcographie prend son essor grâce à Henri Courvoisier-Voisin et aux fils du libraire loclois Samuel Girardet, Alexandre, Abraham et Abram-Louis. L'exil est toutefois le destin des meilleurs talents. Le peintre Léopold Robert fait ainsi toute sa carrière en Italie.

La principauté est touchée très tôt par les idées des Lumières. Celles-ci sont agitées dans de petits cercles formés autour de personnalités proches des milieux anticléricaux et libres penseurs: Pierre-Alexandre DuPeyrou, Jean-Jacques Rousseau ou Isabelle de Charrière. Dès les années 1770, les imprimeurs neuchâtelois, - Samuel Fauche et la *Société typographique de Neuchâtel* -, jouent un rôle essentiel dans la diffusion des Lumières en se spécialisant dans la réimpression et le commerce de la littérature encyclopédique et philosophique.

L'esprit civique et philanthropique de la fin des Lumières inspire la création de sociétés d'utilité publique qui se vouent à la diffusion d'un savoir sérieux et utile (Société d'émulation patriotique, Société du jeudi). La création à N. de la première bibliothèque publique du pays s'inscrit dans ce mouvement. Fondée en 1788, elle met des livres d'étude à la disposition des étudiants et des chercheurs. En 1838, elle est installée, à proximité des classes, dans le Collège latin, inauguré en 1835. Conçu aussi pour conserver le patrimoine de la ville, ce bâtiment, véritable palais de la culture, abrite encore le cabinet d'histoire naturelle, les collections ethnographiques, embryon du Musée d'ethnographie et une galerie de peinture. De création plus tardive, les bibliothèques du Locle (1830) et de La Chaux-de-Fonds (1838), aussi installées dans des collèges, sont vouées essentiellement à l'instruction de la jeunesse.

La vie artistique, musicale et théâtrale s'élargit dans les années 1830. Des sociétés de musique se créent à N. (1832) et à La Chaux-de-Fonds (1833). Cette dernière ville se dote d'un théâtre à l'italienne en 1837 pour organiser concerts, bals et spectacles. Les arts sont encouragés à N. par la création en 1842 de la Société des amis des arts présidée par Maximilien de Meuron. De 1832 à 1838, N. est le siège d'une activité scientifique sans précédent. La fondation d'une Société des sciences naturelles (1832) et d'une première académie (1838) y stimule l'enseignement et la recherche. Louis Agassiz confère ainsi aux sciences naturelles un rayonnement international par ses travaux sur la théorie glaciaire et les poissons fossiles lithographiés par l'atelier d'Hercule Nicolet. Edouard Desor (naturaliste), Arnold Guyot (géographe), Frédéric DuBois de Montperreux (archéologue), Léo Lesquereux (bryologue) et Georges-Auguste Matile (juriste) apportent chacun une contribution décisive à ce mouvement scientifique qui s'interrompt en 1848 avec la fermeture de l'académie. Plusieurs d'entre eux poursuivent leur carrière aux Etats-Unis.

**Auteur(e):** Michel Schlup

## 4 - L'Etat de 1848 au XXI<sup>e</sup> siècle

### 4.1 - Histoire constitutionnelle et politique de 1848 au XXI<sup>e</sup> siècle

#### 4.1.1 - Les fondements de la République

Parmi les nombreuses révolutions qui éclatent en Europe en 1848, celle de N. est la seule qui sut assurer sa longévité. Malgré sa précarité, la jeune république de 1848 réussit rapidement à se doter d'institutions stables et durables. Les **républicains** agissent dans l'urgence, sans toutefois trop blesser leurs adversaires. Le prince, dès la révolution achevée, délègue ses sujets de leur serment, mais sans renoncer à ses droits sur sa principauté. Les **royalistes** s'abstiennent donc de faire obstacle au nouveau régime de manière trop voyante. Protégées de surcroît par la Confédération, c'est donc dans une relative sérénité que les nouvelles autorités s'attaquent à la consolidation de la révolution et de ses aspirations. Car il s'agit bien d'une vraie révolution qui, sans effusion de sang, va bouleverser l'ordre établi et renverser définitivement l'Ancien Régime. Tous les républicains partagent le même idéal de démocratie, la même volonté de moderniser le pays, même si tous ne sont pas d'accord sur certaines méthodes trop expéditives à leur goût. Ce sont les événements survenus en France (chute de la monarchie de Juillet) qui donnent l'impulsion au mouvement révolutionnaire neuchâtelois. Le 26 février, la nouvelle du soulèvement parisien parvient dans les Montagnes. Le 29, les républicains prennent le contrôle du Locle; le même jour, la révolution l'emporte à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers. Le 1<sup>er</sup> mars, les milices républicaines, emmenées par Fritz Courvoisier et Ami Girard, descendent à N. et s'emparent du château.

Un gouvernement provisoire de dix membres est constitué pour prendre les premières décisions et convoquer une Constituante. Il est présidé par Alexis-Marie Piaget, qui sera le véritable père des nouvelles institutions. Le pays est contrôlé à l'aide de comités administratifs désignés dans chaque commune pour organiser les élections. Rapidement rédigée, la Constitution de 1848 est acceptée par une faible majorité (5813 voix contre 4395). Seuls les Neuchâtelois d'origine participent au vote et les royalistes s'abstiennent. Dans la même foulée, les électeurs acceptent de reconduire la Constituante qui devient le premier Grand Conseil. Un nouveau Conseil d'Etat de sept membres commence alors son œuvre législative.

Les royalistes ne renoncent cependant pas à restaurer l'Ancien Régime. Le 3 septembre 1856, ils lancent une insurrection armée. Les républicains reprennent rapidement le contrôle de la situation, soutenus par les troupes envoyées par le Conseil fédéral. L'**affaire de Neuchâtel** prend alors une dimension européenne. Frédéric-Guillaume IV menace d'envahir la Suisse, qui de son côté mobilise des troupes. Mais la médiation des puissances aboutit le 26 mai 1857 à la conclusion du traité de Paris par lequel le roi renonce à ses prétentions sur N. en échange de l'amnistie des insurgés.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.1.2 - La Constitution de 1848

Garantie par la Diète fédérale, la Constitution stipule que "le canton de N. est une république démocratique et l'un des Etats de la Confédération suisse". Le canton est divisé en six districts administratifs et judiciaires (N., Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Le Locle et La Chaux-de-Fonds), dirigés par des préfets. Le texte précise que la souveraineté réside dans le peuple et que tous les citoyens sont égaux devant la loi. La Constitution garantit toutes les libertés fondamentales, dont celle de la presse et d'association. Elle consacre la séparation des pouvoirs et interdit la création de tribunaux d'exception. La liberté d'établissement et d'industrie est également garantie. En contrepartie de ces droits, les citoyens devront s'acquitter d'un impôt proportionnel à leur fortune et à leurs ressources. Les anciennes redevances sont abolies et rachetées, mais le code des lods de 1842 reste en vigueur (remplacé en 1991).

La souveraineté populaire s'exerce par les trois pouvoirs. Le Grand Conseil, assemblée législative, est élu pour quatre ans. Le Conseil d'Etat, nommé par le législatif, dirige l'administration, promulgue les lois et pourvoit à leur exécution, dispose de la force publique et est en charge des relations avec la Confédération.

Elément fort de la République, il est à l'origine de la plupart des initiatives réformatrices. L'organisation judiciaire, quant à elle, ne prendra forme que progressivement. Des juges de paix, des tribunaux de première instance et une cour d'appel sont instaurés. Un tribunal de prudhommes est introduit en 1899.

La Constitution limite fortement l'autonomie des communes et abolit tous les privilèges et franchises de l'ancien droit coutumier. Les principales victimes de la révolution sont les bourgeoisies et certaines communes, ainsi que le pouvoir ecclésiastique. La classe des pasteurs est supprimée en 1849; l'état civil est laïcisé; les cultes sont placés sous l'autorité du gouvernement et les biens de l'Eglise sont rattachés au domaine de l'Etat qui salarie les pasteurs.

Les dix années qui suivirent la révolution connaissent un nombre considérable de lois visant à moderniser l'appareil d'Etat: mise en place d'un système fiscal, amélioration de l'instruction publique, création d'une Banque cantonale (1854), rédaction des codes civil (1853-1855) et pénal (1854), introduction des chemins de fer. Toutes ces réformes ne s'effectuent pas sans tensions ni difficultés. Certains reprocheront à la République de n'être pas suffisamment sociale, malgré certaines lois progressistes sur le chômage ou les hypothèques.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.1.3 - Les révisions constitutionnelles

La Constitution de 1848 constitue un socle législatif qui ne sera jamais fondamentalement remis en question, mais qui subira périodiquement des révisions partielles et deux fois une révision totale. Adoptée après deux refus dus aux dispositions concernant la limitation de l'autonomie communale, la Constitution du 21 novembre 1858 vise essentiellement à réformer le Grand Conseil, à introduire l'école primaire obligatoire et gratuite et à modifier l'organisation religieuse. Les droits des citoyens sont étendus avec l'introduction du référendum financier obligatoire et du droit d'initiative en matière constitutionnelle pour 3000 électeurs. Entre 1858 et 2000, trente-quatre modifications sont introduites, la plupart touchant aux droits populaires. En 1873, par exemple, les Suisses domiciliés dans le canton et âgés de 20 ans obtiennent le droit de vote trois mois (et non plus deux ans) après le dépôt de leurs papiers. En 1879, le peuple obtient le droit de référendum (3000 électeurs requis). L'initiative populaire législative est introduite en 1882. Le Conseil d'Etat est élu par le peuple dès 1906. En 1959, N. devient le deuxième canton, après Vaud, à accepter le suffrage féminin sur le plan cantonal. Les droits civiques sont abaissés à 18 ans en 1978.

La dernière révision totale a lieu en 2000, afin d'harmoniser le texte avec les autres constitutions cantonales et la Constitution fédérale de 1999. Il s'agit aussi de moderniser et de clarifier la loi fondamentale de la République. Rédigée par le Grand Conseil, cette nouvelle constitution est largement adoptée par le corps électoral (30 513 oui contre 9327 non) le 24 septembre 2000. L'objectif était de réaffirmer et réactualiser quelques grands principes républicains énumérés dans un préambule. L'article premier rappelle que N. est une république démocratique, laïque, sociale et garante des droits fondamentaux. Le texte précise les tâches de l'Etat et des communes. Il introduit une dimension sociétale jusqu'alors ignorée en reconnaissant la liberté de choisir une autre forme de vie commune que le mariage; c'est notamment sur cet article que s'appuiera la loi de 2004 sur le partenariat enregistré pour les couples hétéro- et homosexuels. La Constitution de 2000 vise aussi à rapprocher les citoyens des pouvoirs publics: elle simplifie les procédures de naturalisation, confiées désormais au seul Conseil d'Etat, introduit la motion populaire (forme mineure d'initiative que des habitants peuvent adresser au Grand Conseil) et permet la consultation des documents officiels. Elle accorde enfin le droit électoral, sur le plan cantonal, aux étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement et domiciliés dans le canton depuis cinq ans.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.1.4 - L'évolution de la vie politique de 1848 à 1914

Les républicains de 1848 se regroupent au sein d'une Association patriotique. Le terme de radical n'apparaît

qu'en 1858 sous l'appellation d'Association radicale neuchâteloise. En fait, ce sont les radicaux qui dominent la vie politique neuchâteloise pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s., sans constituer au départ un véritable parti. Ce qui unit les républicains, malgré tout ce qui peut les diviser, c'est avant tout leur attachement à la Suisse, à la laïcité et à la volonté de moderniser le pays en le dotant d'infrastructures et d'un cadre législatif favorable à son industrie. Ce qui deviendra le parti radical représente avant tout les classes moyennes, les fabricants d'horlogerie, les instituteurs, les fonctionnaires. Les radicaux ne tolèrent guère la concurrence et n'admettront que tardivement la représentation proportionnelle, le droit d'initiative ou l'élection directe du Conseil d'Etat par le peuple; ils ne partageront partiellement le pouvoir avec les conservateurs (anciens royalistes et républicains modérés) que lorsque la gauche progressera au Grand Conseil et aux élections fédérales. La fin du XIX<sup>e</sup> s. s'annonce délicate pour les radicaux qui avaient pu monopoliser tous les pouvoirs. Fondée en 1873 par les conservateurs, l'Association démocratique libérale, se montre plus favorable à l'autonomie des communes et plus fédéraliste sur le plan national. Ce parti des "verts" (le rouge étant la couleur des radicaux) s'oppose à la fiscalité directe. Il s'implante plutôt dans le bas du canton et, contrairement aux radicaux, il recrute essentiellement parmi les Neuchâtelois de souche. Le premier libéral entre au Conseil d'Etat en 1898 (Edouard Droz). Le socialisme prend racine dans les villes industrielles des Montagnes. En 1865, une section de l'Association internationale des travailleurs (AIT) voit le jour à La Chaux-de-Fonds, emmenée par le docteur Pierre Coullery. La [Fédération jurassienne](#), formée en 1871 par des membres neuchâtelois et jurassiens de l'AIT et animée par James Guillaume, ne s'implique pas dans les luttes électorales cantonales. Les mutations économiques et sociales à la fin des années 1870 entraînent la formation des syndicats et favorisent l'émergence d'un parti et d'une presse socialiste. Coullery crée des sections de la Société du Grutli qui formeront le parti socialiste démocrate en 1896.

La presse politique est alors très active. Les radicaux s'expriment dans *Le National suisse* (fondé en 1856), les libéraux dans *La Suisse libérale* (1881), alors que *La Sentinelle* (1890) véhiculera les idées socialistes. D'autres journaux, plus éphémères, caractérisent la vivacité des débats politiques de l'époque.

Dans les années 1870, le parti radical sera favorisé par les facilités électorales accordées aux Confédérés habitant le canton, où la Constitution fédérale de 1874 fut largement acceptée. Cependant, et souvent à propos de questions fiscales, le parti libéral parviendra à s'opposer à la politique menée par les radicaux tandis que les socialistes, au début du XX<sup>e</sup> s., emporteront des élections décisives dans les villes et sur le plan fédéral. A la veille de la Première Guerre mondiale, la députation neuchâteloise se compose de quatre radicaux, deux socialistes et un libéral.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.1.5 - L'évolution de la vie politique de 1914 au début du XXI<sup>e</sup> siècle

La Première Guerre mondiale favorise la cristallisation des extrêmes. A N., bien que très minoritaires sur cette question, les socialistes affichent leurs convictions pacifistes. Charles Naine et Ernest Paul Graber s'abstiennent de voter les pleins pouvoirs au Conseil fédéral en 1914. Aux rouges internationalistes s'opposent les partis nationaux, favorables à l'Entente. Graber est arrêté à la suite d'un article paru dans *La Sentinelle* en 1917. Une manifestation populaire le libère et La Chaux-de-Fonds est occupée par l'armée avant que Graber ne se rende. La grève générale de 1918 est également une source de vifs affrontements dans cette ville où les syndicats sont fortement implantés. Ces conflits laissent des traces profondes dans les esprits. A la demande du Conseil d'Etat, des gardes civiques armées sont appelées à maintenir l'ordre. Au Locle, les sections des partis radical et libéral fusionnent pour créer la ligue Ordre et liberté, qui sera à la base du [Parti progressiste national \(PPN\)](#) fondé en 1919. Celui-ci obtiendra un, puis deux sièges au Conseil d'Etat, avant de fusionner avec le parti libéral en 1981.

La Première Guerre mondiale a rassemblé la droite, mais elle a divisé le mouvement ouvrier; les communistes emmenés par Jules Humbert-Droz restent très minoritaires. Le parti socialiste, malgré sa force (34 sièges au

Grand Conseil en 1916), n'obtient un siège au Conseil d'Etat qu'en 1941. La crise des années 1930 favorise un certain consensus politique au centre de l'échiquier, tandis que les extrêmes comme l'Ordre national neuchâtelois, créé en 1934, restent plus en marge. Les incidents sont toutefois nombreux et la mort d'Eugène Bourquin, un meneur de l'extrême-droite, sert de prétexte pour interdire le parti communiste en 1937, qui renaîtra en 1944 sous la forme du parti ouvrier et populaire (POP). La Deuxième Guerre mondiale atténue les passions politiques. Lors des élections cantonales, en 1945, le POP gagne quatorze sièges sur 103 au Grand Conseil. Le [Ralliement neuchâtelois](#), nouvelle formation qui se veut indépendante, n'en recueille que deux. En 1947, son unique représentant au Conseil d'Etat, élu en 1941, se retire et pendant une vingtaine d'année la composition du Conseil va rester la même: deux radicaux, un libéral, un PPN et un socialiste. Après la période agitée des années 1930, N. connaît une stabilité remarquable et poursuit une politique très consensuelle. Les principales forces politiques continuent de dominer la scène, malgré quelques légers mouvements qui n'influencèrent guère la tendance générale (Nouvelle gauche socialiste, 1958-1963).

On assiste depuis les années 1960 à une poussée des forces de gauche et de leurs alliés d'extrême gauche et écologistes. Les socialistes obtiennent un second siège au Conseil d'Etat en 1965. En 2005, pour la première fois, la gauche l'emporte d'un siège au Grand Conseil et de trois sièges sur cinq au Conseil d'Etat (deux socialistes, un Vert, deux libéraux). En 2009, cette majorité s'est renforcée de deux sièges au législatif, mais a été perdue à l'exécutif (deux socialistes, trois libéraux-radicaux). Depuis les années 1970, la gauche a également progressé de manière significative lors des élections fédérales (trois sièges sur cinq au Conseil national en 1999 et 2003; deux sièges au Conseil des Etats en 2003 et 2007, mais plus qu'un en 2008 après un retrait). L'apparition de l'Union démocratique du centre est également une des caractéristiques des années 2000 (section créée en 2001, dix-sept sièges au Grand Conseil en 2005). En 2013, elle conquiert un siège au Conseil d'Etat, qu'elle perd en 2014 déjà suite à la démission de son représentant pour des raisons de santé. Depuis 2003, l'UDC est représentée au Conseil national. En 2004, le parti démocrate-chrétien s'implante dans le canton, le seul où ce parti n'était pas encore représenté, mais il n'entre au Grand Conseil qu'en 2013 (un siège, deux en 2017). Les libéraux et les radicaux sont les premiers de Suisse à fusionner en 2008 (parti libéral-radical neuchâtelois).

### Elections à l'Assemblée fédérale, 1919-2015 (quelques exemples)

	1919	1922	1931	1943	1959	1967	1971	1979	1987	1991	1995	1999	2003	2007	2011	2015
<b>Conseil des Etats</b>																
PRD	1	2	2	1	1	1	1		1	1	1	1		1	1	1
PS							1	1				1	2	1	1	1
PL <sup>a</sup>	1			1	1	1		1	1	1	1					
<b>Conseil national</b>																
PRD	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1
PL <sup>a</sup>	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1		1		
PPN <sup>b</sup>		1														
PS	3	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1
POP						1										1
Verts												1	1	1	1	
UDC													1	1	1	1
Total	7	7	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4

<sup>a</sup> Le parti libéral fusionne avec le parti radical en 2008 sous l'appellation Parti libéral-radical

<sup>b</sup> Le parti progressiste national fusionne avec le parti libéral en 1981.

Sources: Stat. hist.; OFS

### Composition du Conseil d'Etat, 1981-2017 (quelques exemples)



	1981	1985	1989	1993	1997	2001	2005	2009	2013	2017
PRD	1	1		1	1	1	1	3	1	2
PL <sup>a</sup>	2	2	2	2	2	2	1			
PS	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
Verts							1			
UDC									1	
Sans parti			1							
Total	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

<sup>a</sup> Le parti libéral fusionne avec le parti radical en 2008 sous l'appellation Parti libéral-radical

Sources:OFS

### Elections au Grand Conseil, 1919-2017 (quelques exemples)

	1919	1928	1937	1945	1957	1965	1977	1981	1989	1997	2001	2005	2009	2013	2017
PRD	39	28	32	28	33	30	30	29	25	24	25	15	41	35	43
PL <sup>a</sup>	24	21	19	19	22	22	27	33	34	38	35	25			
PPN <sup>b</sup>	10	16	8	9	13	11	7								
PS	36	39	33	31	44	42	41	46	45	41	39	41	36	33	32
POP				14	5	10	6	4	4	6	7	6	8	8	6
Verts									7	5	7	10	14	12	17
Solidarités										1	2	1	2	1	2
UDC												17	14	20	9
PDC														1	2
Autres			6	2			4	3						5	4
Total	109	104	98	103	117	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115

<sup>a</sup> Le parti libéral fusionne avec le parti radical en 2008 sous l'appellation Parti libéral-radical

<sup>b</sup> Le parti progressiste national fusionne avec le parti libéral en 1981.

Sources:Stat. hist.; OFS; Service du Grand Conseil

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

## 4.2 - Gestion de l'Etat et administration de 1848 au XXI<sup>e</sup> siècle

### 4.2.1 - Le Conseil d'Etat

Pour Alexis-Marie Piaget, légiférer dans un contexte révolutionnaire exige un travail collégial. Selon les milieux conservateurs eux-mêmes, jamais le Conseil d'Etat n'a eu autant de pouvoir, même sous l'Ancien Régime. Divisé à l'origine en sept départements, l'exécutif se répartit librement les charges. Ses débats ont lieu à huis clos et il n'est pas tenu de procès-verbal. Seuls les arrêtés adoptés sont consignés, sans qu'apparaisse toute trace de discussion. Il nomme et révoque l'administration. Présentée par Aimé Humbert, une loi de 1850 fixe les règles de fonctionnement du Conseil d'Etat, les limites de ses compétences, jusque dans les détails de son organisation, dispositions qui seront revues au cours des années en fonction de l'évolution de la vie politique. Au début des années 1880, le nombre des conseillers d'Etat est fixé à cinq; celui des départements ne sera ramené à cinq, par souci de cohérence, qu'en 1993 (auj. Justice, sécurité et finances; Santé et affaires sociales; Education, culture et sports; Gestion du territoire; Economie). En 1898, un chancelier est adjoint au Conseil d'Etat. En 1905, une pétition demande l'élection du Conseil d'Etat par le peuple, qui l'accepte en 1906. L'élection continuant de se faire au suffrage majoritaire, cette disposition ne modifie pas sa composition politique, à majorité radicale et libérale jusqu'en 1989. Un changement important

intervient lors des élections de 1941, avec l'élection d'un socialiste (Camille Brandt) et d'un représentant du Ralliement (Léo-Pierre DuPasquier). Deux socialistes siègent dès 1965. La première femme, la socialiste Monika Dusong, est élue en 1997.

La collégialité sera souvent mise à mal lors des crises politiques, par exemple lors de l'affaire des chemins de fer. En 1853, les radicaux sont divisés entre partisans de la ligne du Franco-Suisse, reliant N. à la France par le Val-de-Travers, et partisans de celle du Jura-Industriel, reliant les Montagnes au chef-lieu. Cette division provoque la démission de deux, puis trois conseillers d'Etat. Ils veulent ainsi éliminer deux d'entre eux hostiles à tout engagement financier de l'Etat dans le projet du Jura-Industriel. Faute d'entente dans le gouvernement, le Grand Conseil renouvelle l'ensemble de l'exécutif en donnant raison aux démissionnaires.

Le Grand Conseil reproche souvent au Conseil d'Etat d'outrepasser ses pouvoirs et de ne pas présenter de budgets suffisamment économes. Les critiques viennent d'abord de l'opposition libérale, puis du PS qui refusera à maintes reprises de voter le budget. Dès 1980, la loi sur les finances de l'Etat, qui prévoit un frein à l'endettement, régleme dans le détail le fonctionnement des finances publiques.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.2.2 - Organisation du canton

Les préfets à la tête des six districts, instaurés en 1848, représentent le Conseil d'Etat et sont nantis de grands pouvoirs. Il leur appartient de veiller à l'application des lois et au bon fonctionnement des institutions. Ils ont notamment la charge de promulguer et d'exécuter les lois, de surveiller l'instruction publique et l'état civil, de veiller à la sûreté publique à l'aide de la gendarmerie, de contrôler la levée de l'impôt et de rapporter sur l'état de l'opinion publique dans les régions sous leur contrôle. Le préfet est probablement le fonctionnaire le plus proche du pouvoir. Plusieurs d'entre eux deviennent d'ailleurs conseillers d'Etat. Serviteurs de la république, ils ont pour mission de mettre au pas les communes ou bourgesses restées attachées à l'Ancien Régime et à leurs anciennes coutumes. Leur rôle devient obsolète au fur et à mesure que les nouvelles lois et l'ordre républicain sont assurés. Les préfectures sont progressivement abolies au XX<sup>e</sup> s. La dernière, devenue préfecture des Montagnes par la fusion de celles du Locle et de La Chaux-de-Fonds, est supprimée en 1991.

Pour limiter l'autonomie des bourgesses et communes de l'Ancien Régime, une loi de 1850 crée un système parallèle de municipalités. Cette loi donne aussi le droit de vote sur le plan local aux non-Neuchâtelois (temporairement aboli en 1861). Suite à l'insurrection royaliste de 1856, la bourgeoisie (dite alors commune) de N. se voit imposer la création d'une municipalité. En 1858, les illégitimes et leurs descendants sont incorporés de force dans les communes. En 1872, le Grand Conseil limite les prérogatives de celles-ci aux tâches d'assistance et à l'administration de leurs biens. Le système des municipalités devient obligatoire en 1874. Ne pouvant plus faire face à leurs obligations, les communes finissent par perdre leur raison d'être. Leur fusion avec les municipalités, acceptée par le peuple en 1877, est entérinée par la loi sur les communes de 1888. Il n'y a désormais plus qu'une seule entité, appelée commune, dont les organes sont le Conseil communal (exécutif) et le Conseil général (législatif). Pendant les crises économiques du XX<sup>e</sup> s., les relations entre l'Etat et les communes se tendent à propos des répartitions de l'assurance chômage. Les communes supportent mal leur manque d'autonomie et le Conseil d'Etat s'oppose jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> s. à l'élection des Conseils communaux (nommés jusque là par les législatifs) par le peuple, les considérant comme de simples organisations administratives.

Au début du XXI<sup>e</sup> s., l'Etat encourage financièrement les collaborations intercommunales et les fusions de communes pour constituer des entités d'intérêt régional (en 2009, le nombre de communes avait ainsi déjà été réduit de neuf avec la création des communes de Val-de-Travers et de La Tène). Lancé par le Conseil d'Etat et élaboré dès le début du XXI<sup>e</sup> s., le RUN (Réseau urbain neuchâtelois) est un projet d'agglomération soutenu par la Confédération, qui cherche à assurer un développement cohérent et équilibré du canton, au

moyen de mises en réseau de régions et de localités et de l'amélioration des transports. C'est dans ce cadre que La Chaux-de-Fonds, Le Locle et N. ont notamment formé le Réseau des trois villes (contrat d'agglomération signé en 2008).

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.2.3 - L'évolution de la législation

Dès le lendemain de la révolution, Piaget propose de rédiger un code civil et un code pénal, en s'inspirant du droit français. Plusieurs lois touchant à des problèmes délicats du droit civil sont rapidement rédigées (notamment introduction d'un système des hypothèques et laïcisation de l'état civil). Le Code civil est accepté par parties entre 1853 et 1855, sans que les premières dispositions soient remises en question. Synthèse entre l'ancien droit neuchâtelois et le Code Napoléon, il reste en vigueur jusqu'à l'introduction du Code civil suisse (1912). En 1848, dans l'urgence, le Conseil d'Etat réforme la justice pénale en réorganisant les tribunaux. Les juges de paix (supprimés en 1924) sont chargés des contraventions de police et les tribunaux de district des délits légers, tandis qu'un tribunal cantonal de quatorze magistrats se voit confier les cas les plus graves. Les peines corporelles et la Caroline, en usage depuis le XVI<sup>e</sup> s., sont abolies. En 1854, la peine de mort est supprimée par décret et le Code pénal, élaboré également par Piaget, est introduit en 1855. Un pénitencier cantonal ouvre ses portes en 1870 sur la colline du Mail à N. Louis Guillaume, hygiéniste de renom, œuvre en faveur de cette institution, dont il est le premier directeur. Le conseiller d'Etat Auguste Cornaz fait concorder l'ensemble de la législation neuchâteloise avec les dispositions du droit découlant de la Constitution fédérale de 1874. Outre un nouveau Code pénal (1891), dû principalement à Cornaz, d'autres textes entrent en vigueur par la suite, comme le Code rural (1899) ou la loi forestière (1917).

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

#### 4.2.4 - Les finances publiques

Depuis la fondation de la République, la question de l'équilibre des finances hante l'ensemble de la classe politique. En 1848, il faut instaurer un nouveau système fiscal pour mettre fin au régime inégalitaire de l'Ancien Régime. La Constitution proclame l'égalité des citoyens et précise que chacun doit contribuer aux charges de l'Etat dans la proportion de sa fortune et de ses ressources. Elle prévoit une base légale pour abolir les redevances féodales. En 1848, on décide de frapper de l'impôt tous les habitants et non seulement les citoyens, ainsi que les étrangers possédant des biens dans le canton et les corporations à but lucratif. Il est vrai que la situation est alors particulièrement critique; il s'agit de rembourser la dette de l'Ancien Régime et les frais militaires et administratifs de la révolution à l'aide d'un impôt extraordinaire. Celui-ci est suivi en 1849 d'une loi établissant l'impôt direct sur les fortunes et les ressources, fondée sur un système proportionnel, dont le taux sera désormais fixé chaque année en fonction des besoins de l'Etat et des dépenses budgétisées. Le nouvel Etat avait de nouveaux besoins, notamment pour la construction et l'entretien des routes dont une loi venait de décharger les communes.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet

## 5 - Société, économie et culture de 1848 au XXI<sup>e</sup> siècle

### 5.1 - Population et habitat

De 1800 à 1910, le taux de croissance démographique est plus élevé pour le canton de N. que la moyenne suisse. De 1850 à 1888, il atteint 11,2% dans le canton et 5,2% en Suisse. De 1888 à 1910, les taux respectifs sont de 11,5% et de 9,5%. Désormais, après un maximum de 135 900 habitants en 1917, la courbe neuchâteloise est inférieure à la croissance suisse. De 1910 à 1941, à cause des crises de l'entre-deux-guerres, N. perd 11,4% de sa population, tandis que celle de la Suisse augmente de 13,7%. Après 1945, la prospérité économique permet une nouvelle phase de croissance, à peu près au même rythme que la Suisse.

Dès 1960, la hausse est causée par l'arrivée d'étrangers. Un premier sommet est atteint en 1973 avec 169 498 habitants. La crise horlogère des années 1970 provoque une nouvelle baisse de la population. En 1985, la tendance s'inverse et la population atteint 167 949 habitants en 2000 (2,3% de la population suisse). En 2008, le canton dépasse pour la première fois le seuil des 170 000 habitants.

Le rôle des villes, où réside plus de 55% de la population dès 1900, est primordial dans l'évolution contemporaine du canton. Au XIX<sup>e</sup> s., La Chaux-de-Fonds fonctionne comme une locomotive démographique grâce à l'horlogerie, dont les crises du XX<sup>e</sup> s. provoquent des phases de baisse de la population et, à partir des années 1960, une hausse relative du littoral par rapport aux Montagnes. Au début du XXI<sup>e</sup> s., la ville reste la troisième de Suisse romande (37 016 habitants en 2000), alors que le chef-lieu n'est que la cinquième (32 914). L'essor urbain au XIX<sup>e</sup> s. se caractérise par l'importance croissante de La Chaux-de-Fonds qui s'affirme comme la "métropole de l'horlogerie". Ce développement se manifeste par des constructions immobilières, des réalisations architecturales, un essor industriel, une animation socioculturelle grâce à de nombreuses associations religieuses, sportives, théâtrales, musicales et d'autres structures qui contribuent à former une identité urbaine ou un patriotisme local. Le Locle peine à suivre la ville voisine et connaît un essor moins marqué. Les traits communs des deux villes des Montagnes (horlogerie et progressisme politique avec les radicaux, puis les socialistes) se combinent avec des rivalités économiques et culturelles. En 2009, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco pour leur urbanisme horloger.

Tandis qu'un pôle industriel et urbanisé se développe dans le haut du canton, le littoral reste orienté vers la viticulture et l'administration cantonale, même si des industries y connaissent des succès importants, notamment les [Câbles Cortaillod](#). Pendant des décennies, la tendance persiste à implanter les usines du bas dans un environnement non urbanisé. La crise des années 1970 entraîne un basculement cantonal: les districts du Locle et du Val-de-Travers subissent une érosion de longue durée et celui de La Chaux-de-Fonds est aussi affecté par la baisse. Les districts du Val-de-Ruz, de Boudry et de N. accélèrent à la fin du siècle un mouvement ascendant qui s'inscrit à travers plusieurs décennies.

L'essor de l'agglomération autour du chef-lieu influence l'ensemble du littoral. L'exode rural qui contribue à la baisse de la population au Val-de-Travers est compensé, par exemple au Val-de-Ruz, par la multiplication des villas familiales. Les mutations de l'habitat, avec une distance croissante entre le domicile et le lieu de travail, sont liées à l'évolution des transports stimulés par la politique volontariste des autorités politiques. Au XIX<sup>e</sup> s., plusieurs lignes de chemins de fer sont construites à travers le canton (ligne du pied du Jura en 1859, Jura-Industriel et Franco-Suisse en 1860, diverses lignes régionales), ce qui entraînera des conflits politiques et des difficultés financières. Les dernières décennies du XX<sup>e</sup> s. sont marquées par la construction de l'autoroute A5 le long du littoral et le percement de tunnels routiers, notamment celui de la Clusette (1975, anciennes communes de Noiraigue et Brot-Dessous) pour désenclaver le Val-de-Travers et celui de la Vue-des-Alpes (1994) pour les Montagnes. La traversée de La Béroche s'est achevée en 2002 et le dernier tronçon de l'A5 (mis à part le tunnel de Serrières) en terre neuchâteloise a été ouvert en 2005, permettant la liaison continue avec le réseau suisse. Malgré les investissements cantonaux et français pour améliorer les routes du Jura franco-neuchâtelois et faute de nouvelle voie ferrée au XX<sup>e</sup> s., les Montagnes subissent encore des problèmes de communications.

L'amélioration de la mobilité implique aussi des mouvements migratoires (internes et externes). Les crises périodiques de l'horlogerie ainsi que l'importance des relations économiques extérieures ont favorisé le départ de Neuchâtelois. Plus nombreuses sont les arrivées de Confédérés et d'étrangers qui viennent d'abord des régions limitrophes (env. 8000 travailleurs frontaliers en 2008), puis de pays de plus en plus éloignés. Au XIX<sup>e</sup> s., le pourcentage d'étrangers dans le canton de N. est supérieur à la moyenne suisse. Dès 1900, le pourcentage national est supérieur, même si N. reste parmi les cantons avec une forte proportion d'étrangers. Il est aussi marqué par une tradition de volontarisme politique et social pour intégrer les

nouveaux venus (Confédérés et étrangers). En 2000, 138 pays sont représentés dans le canton, dont les plus importants sont l'Italie, le Portugal, la France, l'Espagne, la Serbie et le Monténégro; 85% des étrangers viennent d'Europe. L'arrivée de populations originaires de pays plus éloignés modifie aussi l'évolution religieuse du canton.

Les crises de la fin du XX<sup>e</sup> s. ont causé une baisse relative de la richesse du canton, qui a bénéficié de la Deuxième Guerre mondiale et des "Trente Glorieuses", et se reflètent dans l'évolution démographique. En 1965, le revenu cantonal par habitant s'élève à 101,4% de la moyenne suisse, mais, dès 1970 (crise horlogère), il commence à se situer en dessous de la moyenne nationale et chute jusqu'à 77% de celle-ci en 1995. Alors au vingt-troisième rang des cantons, N. parvient à remonter au quinzième rang en 2000. A la fin du XX<sup>e</sup> s., la part croissante du secteur tertiaire et l'augmentation de phénomènes tels que l'afflux de la main-d'œuvre frontalière modifient les structures du canton.

### Evolution démographique 1850-2000

Année	Habitants	Etrangers	Protestants	Catholiques	Structure par âge (60 ans et plus)	Période	Accroisse-ment <sup>a</sup>	Excédent naturel <sup>b</sup>	Solde migratoire <sup>a</sup>
1850	70 753	7,0%	91,8%	7,9%		1850-1860	19,9‰	8,9‰	11,0‰
1860	87 369	9,9%	88,2%	10,6%	6,6%	1860-1870	8,9‰	10,6‰	-1,7‰
1870	95 425	8,9%	86,7%	11,7%	6,9%	1870-1880	6,4‰	8,8‰	-2,4‰
1880	102 744	8,7%	87,8%	11,2%	7,8%	1880-1888	6,4‰	10,5‰	-4,1‰
1888	108 153	9,1%	87,3%	11,5%	7,0%	1888-1900	13,0‰	10,9‰	2,1‰
1900	126 279	10,4%	85,0%	14,0%	7,6%	1900-1910	5,2‰	9,3‰	-4,1‰
1910	133 061	10,9%	84,2%	13,9%	8,2%	1910-1920	-1,3‰	3,3‰	-4,6‰
1920	131 349	8,2%	83,7%	14,2%	9,7%	1920-1930	-5,5‰	1,7‰	-7,2‰
1930	124 324	6,5%	83,5%	13,8%	12,3%	1930-1941	-4,8‰	-1,6‰	-3,2‰
1941	117 900	4,0%	83,6%	14,6%	15,4%	1941-1950	9,3‰	3,0‰	6,3‰
1950	128 152	5,3%	78,2%	19,4%	16,3%	1950-1960	14,3‰	3,2‰	11,1‰
1960	147 633	11,3%	68,6%	28,7%	16,8%	1960-1970	13,7‰	5,7‰	8,0‰
1970	169 173	21,7%	57,9%	38,4%	17,4%	1970-1980	-6,6‰	1,9‰	-8,5‰
1980	158 368	17,6%	54,1%	36,2%	19,8%	1980-1990	3,5‰	0,2‰	3,3‰
1990	163 985	22,4%	45,5%	36,4%	21,1%	1990-2000	3,3‰	2,0‰	1,3‰
2000	167 949	23,0%	38,1%	30,5%	21,5%				

<sup>a</sup> Taux moyen annuel

Sources: Stat. hist.; recensements fédéraux; OFS

**Auteur(e):** Marc Perrenoud

## 5.2 - Economie et société

L'horlogerie occupe la place primordiale dans le tissu industriel du canton. On peut distinguer cinq phases. De 1848 à 1876, la production se fait dans des structures souvent artisanales et dans des villes comme La Chaux-de-Fonds. La fabrique d'horlogerie de Fontainemelon fait figure d'exception en employant plus de 100 personnes. Sorties des innombrables ateliers, les montres sont vendues grâce aux réseaux commerciaux développés sur tous les continents. Le choc sera d'autant plus pénible en 1876 lorsque l'Exposition universelle de Philadelphie révèle les nouvelles méthodes (mécanisation, pièces interchangeables, vastes usines) de la concurrence américaine, qui provoque une profonde crise. De 1876 à 1914, peu à peu, l'horlogerie se dote de manufactures, de fabriques modernes, comme **Zenith** et **Tissot** au Locle, d'associations et d'écoles professionnelles, de mesures légales afin de s'industrialiser, même si les ateliers et le travail à domicile restent importants. En 1914, si la concurrence américaine a été surmontée, l'horlogerie neuchâteloise, ainsi que des entreprises de la métallurgie et des machines, trouvent de nouveaux débouchés dans la production de matériel de guerre, ce qui contribuera à leur développement, mais aggravera les inégalités et difficultés

économiques et sociales. De 1914 à 1945, c'est donc une troisième phase caractérisée par les guerres et les crises d'une ampleur inédite. Il en résulte des baisses durables des effectifs, des chutes des revenus, des concentrations industrielles, des efforts de modernisation et de reconversions. En 1926, les banques de la région horlogère favorisent la fondation à N. de la holding [Ebauches SA](#), puis en 1931 de la Société générale de l'horlogerie suisse (Asuag). La réorganisation de l'horlogerie suisse implique l'intervention de l'Etat (Confédération et cantons) qui régleme l'ouverture et l'essor des entreprises.

Une quatrième phase (1945-1975) bénéficie de la prospérité générale, malgré les craintes de crises aussi traumatisantes que celles de l'entre-deux-guerres. L'extension des entreprises, qui ont tendance à multiplier les machines et à négliger l'innovation technique, provoque l'arrivée du personnel étranger, originaire d'Italie, puis d'Espagne, du Portugal et d'autres pays. Les affaires prospèrent pendant cette période qui combine extension industrielle et stagnation technologique. Stimulées par des personnalités, comme Sydney de Coulon, qui fondent le Centre électronique horloger en 1962, les recherches techniques permettent d'élaborer de nouveaux produits, mais le passage à la production reste limité et tardif. La filiale de l'Asuag, Ebauches électroniques à Marin (commune de La Tène) est fondée en 1971. Mais, dès la fin des années 1960, les concurrents étrangers, notamment japonais, avec de nouveaux produits (électronique, quartz) augmentent leurs parts de marché dans le monde. La prospérité de l'horlogerie neuchâteloise s'essouffle.

Une cinquième phase (1975-2000) est marquée par une crise profonde: le nombre de personnes actives dans l'horlogerie et la bijouterie passe de 18 876 en 1965, à 17 209 en 1974 et à 7741 en 1984; des entreprises renommées cessent de produire; des restructurations sont imposées. Le canton de N. tend à perdre son statut central dans l'horlogerie au profit de Bienne et de sa région, même si l'usine de Marin reste importante. En 1983, la fusion des deux groupes Asuag et SSIH, qui avaient dominé la région horlogère pendant un demi-siècle, permet de créer la Société suisse de microélectronique et d'horlogerie SA, devenu [Swatch Group](#) en 1998, qui va développer de nouveaux produits (en particulier la Swatch) et les montres de haut de gamme (en partie grâce à la reprise de marques prestigieuses). L'essor d'autres entreprises, très souvent avec des capitaux étrangers, contribue aussi à rétablir la prospérité de cette branche. A La Chaux-de-Fonds depuis 1900, la Chambre suisse de l'horlogerie fusionne en 1982 avec la Fédération horlogère suisse pour créer la Fédération de l'industrie horlogère suisse (à Bienne).

Afin de regrouper les instituts de recherche, le Centre suisse d'électronique et de microtechnique est créé en 1984 à N. Il s'insère dans une tendance à long terme de l'économie neuchâteloise: les microtechniques, longtemps au service de l'horlogerie, deviennent la base d'une diversification industrielle qui favorise des productions non horlogères. Celles-ci se sont développées et comptent des entreprises importantes: Papeteries de Serrières, [Dubied](#) à Couvet (machines à tricoter, 1867-1987), Dixi au Locle (machines, dès 1904), Martini à Saint-Blaise (automobiles, 1903-1934), Fabrique de télégraphes et d'appareils électriques à N. (fondée en 1860 par Matthias Hipp, plus tard Favag SA). Les Câbles Cortaillod (dès 1879) deviennent un pôle industriel actif dans un cartel international d'importance mondiale. [Suchard](#) à N. (1826-1990) et Klaus au Locle (1856-1992) sont les piliers de la branche des produits alimentaires, qui occupent 1761 personnes en 1985. A N. depuis 1942 avec 150 personnes (1134 en 2001), les [Fabriques de tabac réunies](#) (dès 1963 Philip Morris) occupent une place considérable comme entreprise internationale, très importante pour la fiscalité neuchâteloise. Elle est venue sur le littoral attirée par les autorités politiques, en particulier Gérard Bauer, alors conseiller communal de N. En effet, depuis les années 1930 dans les Montagnes avec l'Office de recherches des industries nouvelles, la politique de diversification est devenue une tâche de l'Etat qui soutient l'horlogerie et saisit peu à peu la nécessité de lutter contre les crises en favorisant la diversification du tissu économique (avantages fiscaux, formation professionnelle, infrastructures, transports). Les autorités s'efforcent aussi de maintenir un équilibre entre les différentes parties du canton. En 1978, une loi sur la promotion de l'économie cantonale est promulguée. Les mesures de soutien ont permis de créer des centaines d'emplois. Depuis 2002, N. fait en outre partie du Development Economic Western Switzerland (DEWS) pour la promotion des investissements étrangers avec Vaud, Valais et Jura (remplacé par Greater Geneva Berne Area en 2010).

Même si N. reste un canton plus industrialisé que la moyenne suisse, avec en 2005 34,8% d'emplois dans le secteur secondaire (sur 83 724 emplois), la fin du XX<sup>e</sup> s. est caractérisée par l'essor du tertiaire (61,3% des emplois en 2005) qui dépasse le secteur secondaire dans les années 1980.

Après 1848, les autorités républicaines lancent une véritable politique sanitaire. Plusieurs hôpitaux et établissements de soins sont fondés dans diverses régions du canton du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> s., parfois sur initiative privée, dont Préfargier (commune de La Tène, 1849, fondation privée) et Perreux (commune de Boudry, 1894), voués à la psychiatrie et toujours existants. Le canton a en outre possédé un sanatorium à Leysin de 1921 à 1961. A la fin du XX<sup>e</sup> s., un vaste processus de réorganisation du système hospitalier est entrepris. En 2006, sept établissements de soins physiques du canton sont regroupés dans une nouvelle structure appelée Hôpital neuchâtelois.

L'histoire contemporaine du canton est marquée par les activités industrielles, en particulier l'horlogerie dont les crises et les phases de prospérité ont eu des effets considérables sur les plans démographiques, financiers, sociaux et culturels. L'attrait souvent passionné pour les techniques les plus fines, les mentalités façonnées par le patriotisme local, les liens régionaux et le corporatisme horloger, l'importance primordiale des relations avec le monde extérieur constituent des caractéristiques durables du canton de N. qui a subi des crises plus graves que dans d'autres cantons, mais a pu maintenir un tissu économique, même si des fleurons industriels, comme Dubied ou Suchard, ont disparu et qu'une relative marginalisation est perceptible.

### Structure de l'emploi<sup>a</sup>

Année	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire <sup>b</sup>		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
1860	9 000	21,0%	23 116	53,9%	10 752	25,1%	42 868
1870 <sup>c</sup>	9 155	22,5%	23 725	58,3%	7 800	19,2%	40 680
1880 <sup>c</sup>	8 946	19,8%	27 755	61,4%	8 505	18,8%	45 206
1888	7 577	16,7%	24 777	54,5%	13 100	28,8%	45 454
1900	7 633	12,8%	35 284	59,3%	16 572	27,9%	59 489
1910	7 300	11,9%	34 419	56,3%	19 480	31,8%	61 199
1920	7 182	11,1%	37 593	58,1%	19 884	30,8%	64 659
1930	6 675	11,1%	34 042	56,5%	19 550	32,4%	60 267
1941	7 080	12,3%	31 107	54,1%	19 360	33,6%	57 547
1950	5 737	9,2%	35 888	57,8%	20 480	33,0%	62 105
1960	4 559	6,4%	43 792	61,0%	23 398	32,6%	71 749
1970	3 973	4,6%	51 131	59,7%	30 565	35,7%	85 669
1980	3 456	4,5%	37 797	49,2%	35 500	46,3%	76 753
1990	2 652	3,2%	31 285	37,9%	48 624	58,9%	82 561
2000 <sup>d</sup>	2 714	3,3%	24 524	29,7%	55 363	67,0%	82 601

<sup>a</sup> Sans la population occupée à temps partiel jusqu'en 1960

<sup>b</sup> Total de la dernière colonne moins les secteurs primaire et secondaire, y compris "inconnu"

<sup>c</sup> Population "présente"

<sup>d</sup> L'importance des "sans indication" (10 108) en 2000 rend difficile la comparaison avec les recensements précédents.

Sources: Stat. hist.; recensements fédéraux

**Auteur(e):** Marc Perrenoud

### 5.3 - Religion et culture

#### 5.3.1 - Eglises et laïcité républicaine

Au lendemain de la révolution de 1848, la Constitution garantit la liberté du culte et de conscience. La loi ecclésiastique adoptée par le Grand Conseil le 29 novembre 1848 met fin à la toute-puissance de la classe des pasteurs et transforme l'Eglise réformée en Eglise d'Etat (ou nationale). L'autorité de l'Eglise est confiée à un synode qui comprend des laïcs et les pasteurs sont salariés par l'Etat qui a confisqué les biens de l'institution. L'Eglise, qui auparavant dominait toute la vie sociale, est donc l'une des premières victimes du changement de régime. L'Etat s'assure le pouvoir temporel et confie le pouvoir spirituel au synode qui régit la discipline ecclésiastique et la formation des pasteurs au sein de l'académie. Les consistoires admonitifs sont remplacés par les conseils de paroisse. L'Eglise réformée ne survit pas longtemps à ce processus de sécularisation; elle éclate lors de la révision de la loi en 1873, dont Numa Droz, alors conseiller d'Etat, est l'auteur. Le synode perd l'autorité de nomination des pasteurs, dont la liberté de conscience est garantie. La formation des pasteurs échappe également au synode pour être confiée à la nouvelle académie. Acceptée par le Grand Conseil, cette loi va provoquer la scission de l'Eglise: une Eglise indépendante se forme, avec sa propre faculté de théologie, et l'Etat crée une Eglise dite nationale, intégrée à l'académie. Au cours des années, libéraux et orthodoxes tendent à se rapprocher pour fonder finalement l'Eglise réformée évangélique du canton de N. (Eren) en 1943. La séparation totale de l'Eglise nationale et de l'Etat intervenue constitutionnellement en 1941 et reconnaissant son indépendance avait favorisé ce rapprochement. Avec Genève, N. est le seul canton à connaître cette séparation. L'impôt ecclésiastique y est volontaire, ce qui n'est pas sans problème pour le financement des Eglises. Un concordat régissant les relations entre l'Etat et les Eglises réformée, catholique et catholique-chrétienne, reconnues d'intérêt public, est conclu en 2001.

A la faveur des libertés accordées par la Constitution, des communautés évangéliques apparaissent et joueront un rôle important dans la vie sociale et spirituelle du canton. L'Armée du Salut s'implante à N. dès 1883, non sans créer de graves conflits politiques. Le Kulturkampf favorisera la création d'une Eglise catholique-chrétienne à La Chaux-de-Fonds (1875). A la suite de la fusion des Eglises protestantes, les deux Eglises catholiques sont reconnues par le concordat conclu avec l'Etat en 1943. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s., on relève l'érection de six paroisses catholiques dans le canton. Relevant du diocèse de Lausanne, Fribourg et Genève, les paroisses sont réunies à la Fédération catholique romaine neuchâteloise, dont fait partie le vicaire épiscopal. Une Communauté de travail des Eglises chrétiennes du canton (Cotec) voit le jour en 1988, témoignant d'une collaboration œcuménique intense.

Fondée à La Chaux-de-Fonds en 1833, une importante communauté israélite se développe dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s., mais en dehors de toute reconnaissance juridique. Malgré l'antisémitisme ambiant, la population juive a participé activement au développement de l'industrie horlogère et à l'animation socioculturelle de la ville, comme en témoigne la construction d'une grande synagogue en 1896.

En raison de l'évolution démographique et sociale, la fin du XX<sup>e</sup> s. est marquée à la fois par une diversification religieuse et par un abandon croissant des liens religieux: en 2000, presque 22% de la population déclarent n'appartenir à aucune religion (2% seulement en 1970). Bien que leur nombre soit en baisse, les protestants (38%) et les catholiques romains (30%) sont toujours majoritaires en 2000. Le nombre de musulmans et d'orthodoxes a nettement augmenté.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet, Marc Perrenoud

#### 5.3.2 - Formation

La formation est favorisée au XIX<sup>e</sup> s. par le radicalisme et le socialisme, ainsi que par l'importance



économique et sociale de l'horlogerie. La Constitution de 1848 rend l'instruction primaire obligatoire et accroît les compétences de l'Etat dans le domaine de l'éducation. De 1850 à 1908, cinq lois sont votées pour organiser l'école primaire. En 1853, la loi sur les écoles industrielles marque le début de l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur qui se perfectionne au cours des décennies suivantes, ce qui implique la construction de nombreux bâtiments dans les villages et les villes au tournant du siècle. Le gymnase cantonal est fondé à N. en 1873 (dès 1997 lycée Denis-de-Rougemont, auquel est rattaché le gymnase de Fleurier), celui de La Chaux-de-Fonds, créé en 1900, devient cantonal en 1962 (dès 1997 lycée Blaise-Cendrars). Sous la direction de Léopold Dubois, l'école de commerce de N. est créée en 1883 (dès 1997 lycée Jean-Piaget), puis celle de La Chaux-de-Fonds en 1890 (dès 1997 lycée Blaise-Cendrars). Ouverte en 1866, la seconde académie, qui comprend des sections gymnasiales jusqu'en 1872, est transformée en université en 1909 ([université de Neuchâtel](#)). Ces établissements contribuent à la formation culturelle de la population, ainsi qu'au rayonnement de N. qui s'affirme comme ville d'études, où l'on vient notamment pour apprendre le français, ce qui favorise l'essor des pensions pour étudiants.

Dans le domaine professionnel, les efforts des autorités politiques et des associations professionnelles se multiplient et contribuent en 1885 à la création de l'école d'agriculture de Cernier. Pour l'horlogerie, les lacunes de la formation sur le lieu de travail apparaissent avec la nécessaire modernisation. Des écoles d'horlogerie sont fondées à Fleurier en 1851, à La Chaux-de-Fonds en 1865, au Locle en 1868 et à N. en 1871. Après des débuts timides, le nombre d'élèves augmente et les matières enseignées sont multipliées et approfondies. La mécanique s'imisce dans la formation dès les années 1880 et prend sa propre dynamique. Pendant l'entre-deux-guerres, le taylorisme et la rationalisation sont intégrés dans les programmes. En 1932, à cause de la crise, les technicums du Locle (né en 1903) et de La Chaux-de-Fonds (1893) fusionnent pour former le technicum neuchâtelois et contribuer à surmonter les causes structurelles du chômage massif. Au cours des décennies suivantes, les écoles professionnelles seront agrandies pour répondre aux nouvelles demandes. Dans les années 1990, des regroupements et de nouvelles structures sont décidés, notamment dans le cadre de la haute école spécialisée de Suisse occidentale, afin de maintenir le haut niveau de qualification qui caractérise la région.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet, Marc Perrenoud

### 5.3.3 - Vie culturelle et associative

Garantie par la Constitution de 1848, la liberté de la presse entraîne naturellement l'éclosion d'un nombre impressionnant de titres lors de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. Près d'une trentaine de journaux, dont *Le National suisse*, *La Sentinelle* et *L'Impartial* (fusion avec *L'Express* en 1999), voient le jour dans les Montagnes entre 1848 et 1914. Cette presse favorise la diffusion des idées politiques et plus largement de la culture, prolongeant une tradition très ancrée dans le canton de N., soit l'exercice de la lecture. Au début du XXI<sup>e</sup> s., le rôle de la presse écrite s'est considérablement réduit et d'autres médias ont vu le jour, comme la radio neuchâteloise (RTN en 1984) ou la télévision locale (Canal Alpha en 1987). Autrefois prestigieuse, l'édition neuchâteloise renaît au début du XX<sup>e</sup> s. et des maisons comme [Delachaux & Niestlé](#), La Baconnière (Hermann Hauser, 1927), Ides et Calendes (Fred Uhler, 1941) ou les Editions Gilles Attinger (1979) favorisent la publication d'auteurs neuchâtelois, tant en littérature, qu'en sciences et en arts. Mais la trajectoire de Blaise Cendrars illustre à sa manière la difficulté pour les écrivains et penseurs neuchâtelois de réussir une carrière dans leur propre pays. Aussi les écrivains "neuchâtelois" les plus célèbres viennent-ils souvent d'ailleurs, comme Friedrich Dürrenmatt ou Agota Kristof.

A côté d'anciens espaces toujours actifs (ancien théâtre municipal à N., théâtre de La Chaux-de-Fonds), de nouvelles salles voient le jour. Ainsi le Théâtre populaire romand, après des années d'errance, s'installe en 1968 à La Chaux-de-Fonds (Beau-Site) et le Passage, nouveau théâtre de la ville de N., ouvre ses portes en 2000. D'autres scènes, plus petites et souvent décentralisées, accueillent de nombreuses troupes de théâtre amateur. Le canton offre en outre divers festivals renommés (marionnettes, arts de la rue, musique, cinéma).

En 2002, la ville de N. a accueilli l'un des sites de l'Exposition nationale.

Au XIX<sup>e</sup> s., la musique connaît un bel essor sous l'impulsion de Louis Kurz qui fonde entre autres à N. la Société de musique (1858), puis la Société chorale (1873), tandis qu'à La Chaux-de-Fonds la vie musicale est dominée par l'orchestre l'Odéon que dirigeront Georges Pantillon et Charles Faller. Dans cette même ville, l'Association Musica construit une salle de musique prestigieuse en 1955 où seront enregistrés quelques-uns des plus grands musiciens. Un conservatoire ouvre ses portes à N. en 1917. Un collège musical est créé à La Chaux-de-Fonds (1924) et Charles Faller est à l'origine du conservatoire (1931). Les deux conservatoires sont cantonalisés en 1982; la filière professionnelle est une antenne de la haute école spécialisée de musique de Genève depuis 2008.

Le canton abrite divers musées, dont le Laténium (archéologie) à Hauterive, - le seul à avoir un statut cantonal -, le Musée international d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, le Château des Monts au Locle (horlogerie), le Musée d'ethnographie à N., deux musées d'histoire naturelle (à N. et à La Chaux-de-Fonds), le Musée d'art et d'histoire à N. et ceux des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Ces trois derniers accueillent des œuvres qui s'inscrivent dans les grands courants artistiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. (Maximilien de Meuron, Léopold Robert, Gustave Jeanneret, etc.). Le début du XX<sup>e</sup> s. est marqué par la forte personnalité de Charles L'Eplattenier, directeur de l'école d'art de La Chaux-de-Fonds et maître de Le Corbusier. Il introduit dans cette ville une conception de l'art inspirée de l'art nouveau, mais adaptée au paysage jurassien ("style sapin"). L'importance de la gravure enseignée à l'école d'art pour les besoins de la décoration des montres de poche n'est pas non plus à négliger, car cette technique influence de très nombreux créateurs. Issus également de l'école d'art, le sculpteur Léon Perrin, puis Paulo Röthlisberger et André Ramseyer donnent au canton des œuvres d'importance reconnue.

La vie sociale et associative du canton est très riche avec ses clubs et sociétés diverses, que l'on rencontre ailleurs aussi dans une société qui s'industrialise et dans laquelle les gens ont besoin de se rassembler (fanfares, chorales, sociétés locales, associations philanthropiques, etc.). Plus particulière à N. est l'existence des cercles qui, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> s., favorisaient l'animation de la vie nocturne. Politiques à l'origine, ces institutions n'étaient pas seulement des cafés ou restaurants ouverts la nuit, mais aussi des lieux de rencontres, des clubs avec leur bibliothèque où l'on venait lire les journaux. Chaque parti et presque chaque village avait son cercle, lieu de sociabilité très vivante.

**Auteur(e):** Jean-Marc Barrelet, Marc Perrenoud

## Références bibliographiques

### Fonds d'archives

- AEN
- AV Neuchâtel
- BPUN
- BVCF

### Sources imprimées

- G.-A. Matile, éd., *Monuments de l'hist. de Neuchâtel*, 3 vol., 1844-1848
- A. Piaget, éd., *Doc. inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*, 1909
- J. Jeanjaquet, éd., *Traité d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses, 1290-1815*, 1923
- SDS NE

### Bibliographie

- Historiographie
- Les premiers écrits historiques neuchâtelois remontent au début du XIV<sup>e</sup> s. et se présentent sous forme d'annales relatant les faits marquants dans une perspective purement dynastique. A l'exception des

*Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, chronique anonyme des guerres de Bourgogne rédigée en français à la fin du XV<sup>e</sup> s., l'historiographie neuchâteloise ne produit aucune œuvre d'envergure avant le XVIII<sup>e</sup> s. La tradition annalistique est alors reprise et perfectionnée par Jonas Boyve: ses *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules César jusqu'en 1722*, rédigées de 1708 à 1727 mais publiées de 1854 à 1861 (5 vol.), sont en grande partie fondées sur des documents originaux. Au XIX<sup>e</sup> s., les luttes politiques rendent très difficile une approche sereine de l'histoire neuchâteloise. Entre 1830 et 1860, l'historiographie neuchâteloise devient un lieu privilégié d'affrontements entre républicains et monarchistes. De cette période tourmentée ressort en particulier l'œuvre de Georges-Auguste Matile, l'un des principaux animateurs de la première académie, qui s'inscrit dans le courant conservateur de l'école de droit historique. Son *Histoire des institutions judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin* (1838) contribue grandement au renouvellement de l'histoire des institutions, alors que ses *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* (1844-1848) offrent un recueil de sources médiévales d'une grande valeur. A l'œuvre de Matile s'ajoutent, parmi les classiques de l'historiographie neuchâteloise, l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse* de Frédéric de Chambrier (1840, rédigée dans les années 1810), ainsi que la *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel* (1840) de Samuel de Chambrier et l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin de 1707 à 1806* (1846) de Charles Godefroi de Tribolet, qui prolonge l'œuvre de Frédéric de Chambrier. Ces auteurs jettent les bases durables d'une historiographie neuchâteloise généraliste encore utile. En 1864 sont créés conjointement la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel et sa revue, le *Musée neuchâtelois* (*Revue historique neuchâteloise* depuis 1997). Cette double naissance marque un tournant. L'histoire politique et juridique est délaissée au profit de l'histoire descriptive et pittoresque, jugée plus consensuelle. Il s'agit alors d'apaiser les esprits en exaltant la patrie neuchâteloise des origines préhistoriques à l'époque contemporaine, sa vie locale, ses mœurs et coutumes, etc. Cette histoire identitaire trouve son expression la plus accomplie dans *Le canton de Neuchâtel* d'Edouard Quartier-la-Tente, publié entre 1893 et 1925 (6 vol.). Au tournant du siècle, l'historiographie neuchâteloise se conforme peu à peu aux exigences scientifiques de l'école méthodique. Arthur Piaget, principal artisan de ce renouveau, critique l'authenticité de la *Chronique des chanoines*, un faux du XVIII<sup>e</sup> s. sur lequel reposait tout un pan des travaux antérieurs et entreprend son *Histoire de la Révolution neuchâteloise* (5 vol., 1909-1931), un sujet jusque-là tabou. La seconde moitié du XX<sup>e</sup> s., période plus paisible, voit la publication de plusieurs histoires généralistes dont le *Panorama de l'histoire neuchâteloise* de Jean Courvoisier (1963, éd. revues et augmentées 1972 et 1978) et l'*Histoire du Pays de Neuchâtel*, ouvrage collectif publié entre 1989 et 1993.

- Périodiques et bibliographie

- *Messenger NE*
- *MN*, (RHN dès 1997 )
- *Revue neuchâteloise*, 1957-1983 (*Nouvelle revue neuchâteloise* dès 1984)
- A. Froidevaux, *Bibliogr. neuchâteloise*, 1990-

- Généralités

- E. Demole, W. Wavre, *Hist. monétaire de Neuchâtel*, 1939
- L. Jéquier, *Armorial neuchâtelois*, 2 vol., 1939-1944
- *MAH NE*, 3 vol., 1955-1968
- L. Montandon et al., *Neuchâtel et la Suisse*, 1969
- R. Scheurer et al., *Hist. du Conseil d'Etat neuchâtelois*, 1987
- *Hist. NE*
- *Biogr. NE*

- Préhistoire et Antiquité

- HA, 43/44, 1980
  - ArS, 7, 1984; 25, 2002
  - *Archéol. neuchâteloise*, 1986-
  - SPM, 1-6
- Haut Moyen Age
    - H. Miéville, «Noms de lieux et peuplement dans le canton de Neuchâtel», in *Paysages découverts*, 2, 1993, 173-189
    - J. Bujard, «Les églises du haut Moyen Age dans l'arc jurassien», in *RSAA*, 59, 2002, 207-214
    - J. Bujard, J.-D. Morerod, «Colombier NE, de la "villa" au château», in *De l'Antiquité tardive au haut Moyen Age (300-800)*, éd. R. Windler, M. Fuchs, 2002, 49-57
    - G. Graenert, «Romans entre lac et Jura: le haut Moyen Age dans le canton de Neuchâtel», in *RHN*, 2003, 63-81
  - Du Moyen Age à 1848
    - A. Piaget, *Hist. de la Révolution neuchâteloise*, 5 vol., 1909-1931
    - J. Courvoisier, *Le maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, 1959
    - F. Loew, *Le système des échanges à Neuchâtel au XV<sup>e</sup> s.*, 1966
    - G. Berger-Locher, *Neuchâtel sous l'occupation des douze cantons 1512-1529*, 1975
    - M. de Tribolet, «La fondation du prieuré de Corcelles et les origines de la maison de Neuchâtel (1092)», in *Publ. du Centre européen d'études burgondo-médianes*, 17, 1976, 33-41
    - Ph. Henry, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle (1707-1806)*, 1984
    - A. Bandelier, J.-M. Barrelet, éd., *La Révolution dans la montagne jurassienne (Franche-Comté et pays de Neuchâtel)*, 1989
    - J. Courvoisier, «La formation du territoire neuchâtelois», in *La formation territoriale des cantons romands*, dir. L. Hubler, 1989, 41-51
    - J.-P. Jelmini, *12 septembre 1814... et Neuchâtel devint suisse*, 1989
    - M. de Tribolet, *Dépendance et profit seigneurial: société d'ordres et économie domaniale dans les anciennes possessions des comtes de Neuchâtel*, 1990
    - A. Bachmann, *Die preussische Sukzession in Neuchâtel*, 1993
    - Th. Christ, «Horlogers, artisans, servantes: modalités de la présence jurassienne dans la Principauté de Neuchâtel à la fin du XVIII<sup>e</sup> s.», in *Actes SJE*, 1996, 211-228
    - Ph. Henry, «Les relations politiques entre Neuchâtel et Berlin au XVIII<sup>e</sup> s.», in *Schweizer im Berlin des 18. Jahrhunderts*, éd. M. Fontius, H. Holzhey, 1996, 33-44
    - D. Queloz, *La défense du Comté de Neuchâtel durant la guerre de Trente Ans*, 1998
    - Ph. Henry, éd., *Conservatisme, réformisme et contestation: aux origines de la Révolution neuchâteloise de 1848*, 1999
    - R. Scheurer, «Henri II d'Orléans-Longueville, les Suisses et le comté de Neuchâtel à la fin de la guerre de Trente Ans», in *1648: Die Schweiz und Europa*, éd. M. Jorio, 1999, 99-109
    - G. Bischoff, «La "langue de Bourgogne": esquisse d'une hist. politique du franç. et de l'all. dans les pays de l'entre-deux», in *Entre Royaume et Empire: frontières, rivalités, modèles*, dir. J.M. Cauchies, 2002, 101-118
    - R. Scheurer, «Entre Espagne, France et Neuchâtel: le château de Joux au milieu du XVII<sup>e</sup> s.», in *Terres d'Alsace, chemins de l'Europe*, éd. D. Dinet, F. Igersheim, 2003, 489-503
    - J.-P. Jelmini, *Fausse lettres, vraies nouvelles*, 2004
    - J.-D. Morerod, «Comment fonder une principauté d'Empire? Les signes manifestes du pouvoir comtal à Neuchâtel», in *La Suisse occidentale et l'Empire*, éd. J.-D. Morerod et al., 2004, 137-163

- R. Darnton, M. Schlup, éd., *Le rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières: la Soc. typographique de Neuchâtel, 1769-1789*, 2005
  - Ph. Henry, J.-M. Barrelet, dir., *Sujets ou citoyens?: Neuchâtel avant la Révolution de 1848*, 2005
  - L. Bartolini, *Une résistance à la Réforme dans le pays de Neuchâtel: Le Landeron et sa région (1530-1562)*, 2006
  - J. Bujard, Ch. de Reynier «Les châteaux et les villes du Pays de Neuchâtel au Moyen Age», in *Moyen Age: revue de l'Assoc. suisse châteaux forts*, 11, 2006, 69-102
  - M. Evard, *Toiles peintes neuchâteloises*, 2006
- De 1848 au début du XXI<sup>e</sup> siècle
    - Ch. Thomann, *Le mouvement anarchiste dans les Montagnes neuchâteloises et le Jura bernois*, 1947
    - J.-J. Schumacher, *Partis politiques neuchâtelois et interventionnisme fédéral en matière économique (1874-1978)*, 1980
    - A. Jeanneret, *Le pays de Neuchâtel et l'aménagement du territoire*, 1981
    - A. Montandon, *Politique hospitalière neuchâteloise*, 1984
    - *Hist. de l'Université de Neuchâtel*, 3 vol., 1988-2002
    - M. Evard, *A bonne école: éducation, instruction et formation des potaches sous la République*, 1992
    - J.-P. Jelmini et al., *L'art neuchâtelois*, 1992
    - M. Perrenoud, «Crises horlogères et interventions étatiques: le cas de la Banque cantonale neuchâteloise pendant l'entre-deux-guerres», in *Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*, éd. Y. Cassis, J. Tanner, 1993, 209-240
    - M. Perrenoud, «Entre la charité et la révolution: les Comités de chômeurs face aux politiques de lutte contre le chômage dans le canton de Neuchâtel lors de la crise des années 1930», in *Pour une hist. des gens sans hist.*, éd. J. Batou et al., 1995, 105-120
    - Y. Froidevaux, «Mobilité spatiale, immigration et croissance démographique: le Pays de Neuchâtel, 1750-1914», in *RSH*, 49, 1999, 64-86
    - J.-M. Barrelet, P. Henry, éd., *Neuchâtel, la Suisse, l'Europe: 1848-1998*, 2000
    - Th. Christ, S. Riard, *Du réduit communal à l'espace national: le statut des étrangers dans le Canton de Neuchâtel 1750-1914*, 2000
    - M. Perrenoud, «Face aux guerres et pour la paix: socialisme et pacifisme dans le canton de Neuchâtel (1929-1939)», in *Guerres et paix*, dir. M. Porret et al., 2000, 485-501
    - M. Perrenoud, «Attitudes suisses face aux réfugiés du national-socialisme: la politique de la Confédération et le canton de Neuchâtel», in *Actes SJE*, 2002, 272-288
    - Ch. Stawarz, *La paix à l'épreuve : La Chaux-de-Fonds, 1880-1914: une cité horlogère au cœur du pacifisme international*, 2002
    - N.-L. Perret, *Croyant et citoyen dans un Etat moderne: la douloureuse négociation des églises issues de la Réforme à Neuchâtel: 1848-1943*, 2006
    - J. Boillat, *Une ligne à travers les Montagnes: la première compagnie de chemin de fer du Locle à Neuchâtel*, 2007
    - P.-Y. Donzé, *Les patrons horlogers de La Chaux-de-Fonds*, 2007
    - A. Burki, L. Ebel, "A l'heure des petites mains..." : l'embauche d'ouvrières italiennes, 2008
    - A. Joseph, *Neuchâtel, un canton en images: filmographie*, 2008-
    - Th. Christ, *Pauvreté, mendicité et assistance publique dans le pays de Neuchâtel, 1773-1888*, th. Neuchâtel, 2009

**Auteur(e):** Lionel Bartolini